

provinces dont ils étaient isolés, puisque la correspondance était restée aux jacobins; mais ce qui devait faire plus de mal encore, c'est que la nouvelle société, composée de personnages nobiliaires, avait pour chefs MM. de Crillon, de Talleyrand, Larochehoucauld, ce qui lui donnant un air tout à fait aristocratique, motiva ou justifia l'accusation de viser à l'établissement d'une constitution avec une chambre haute. C'en était assez pour les perdre, à une époque où *aristocratie* paraissait ne plus signifier que *tyrannie des nobles*.

Ces deux sociétés rivales n'eurent guère de sujets de luttes pendant la durée de l'assemblée constituante. Les feuillants comme société y étaient à peu près nuls; ils votaient avec le parti populaire, mais c'était là que se bornait leur action. Les jacobins, au contraire, prirent une nouvelle activité; leur nombre, augmenté tous les jours d'hommes populaires, devait rendre leur club l'image fidèle des sentiments du peuple. Aussi cette société n'a-t-elle presque jamais eu un mois de suite la même physionomie. Quand un complot, une intrigue excitaient l'inquiétude, l'assemblée était inquiète; quand un attentat éclatait, et que le peuple exprimait son indignation, les jacobins réclamaient des mesures sévères. Suivant les temps et les circonstances on y voyait de bons citoyens, des hommes sages, ou des factieux que les premiers se hâtaient d'abandonner. C'est un tort et un tort bien volontaire que de confondre, sous la

dénomination de jacobins, les hommes de la révolution de toutes les époques. Rien de si différent qu'un jacobin et un jacobin; si on prend garde aux dates; et en allant plus loin dans cette réflexion, je dirai, le Robespierre de 91 n'était pas celui de 93.

Je finis cette digression, trop longue peut-être, mais indispensable, et je reviens à l'assemblée législative. La contre-révolution n'y avait pas de représentants. Elle avait protesté contre la constitution acceptée par le prince, et elle avait été conséquente, en éloignant des élections les citoyens qui lui auraient donné leurs voix. D'après son manifesté, elle devait se placer hors de l'empire, et n'avoir plus que des chargés d'affaires sur les différents points de la France, et, auprès du monarque, des plénipotentiaires: c'est ce qu'elle fit.

La révolution seule était représentée à l'assemblée législative. Tous les représentants ne voulaient que le maintien de la constitution qui avait obtenu une sanction nationale, et dont on attendait avec raison le salut et la prospérité de l'empire; mais tous ces représentants, d'accord sur le but, ne l'étaient pas sur les moyens. Les uns, et ils étaient en majorité, prévenus, indisposés contre le monarque, et surtout contre les personnes qui l'environnaient, avaient puisé dans toute la conduite antérieure du malheureux prince la conviction qu'il emploierait toutes les ressources de son autorité constitutionnelle pour en franchir les limites

et rentrer dans la carrière de l'arbitraire. Malgré les assurances données par Louis XVI de sa fidélité future, de son dévouement aux nouvelles lois de la France, il était indubitable qu'il exprimait souvent des intentions contraires; que son épouse, qui lui reprochait sa faiblesse, et qui avait un grand ascendant sur lui, tramait le renversement de la constitution, avec les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Les législateurs qui avaient cette conviction, ne pouvaient être disposés à laisser une grande latitude à l'exercice de la royauté, ou à se relâcher de la sévérité de leur contrôle. Tout en reconnaissant le besoin qu'ils avaient du roi, ils le regardaient comme l'ennemi de la cause dont la défense leur était confiée, et dès-lors ils devaient tendre à restreindre son pouvoir, persuadés qu'ils diminuaient d'autant leurs dangers et ceux de la patrie.

La seconde partie des législateurs adoptait en entier les doctrines de la révolution et en voulait conserver tous les résultats, tels que les consacrait la constitution. Ceux-ci ne partageaient pas à un degré égal la défiance contre le monarque. Ils aimaient à croire à ses promesses, qui leur paraissaient garanties par ses vrais intérêts, et par conséquent ils ne voulaient pas restreindre l'autorité du prince, ou environner l'exercice de cette autorité d'une surveillance aussi inquisitoriale. Ces représentants croyaient en outre, et avec raison, que le pouvoir populaire était aussi à redouter; parce

qu'il est également facile de l'entraîner à des excès qu'ils ne se sentaient pas assez forts pour prévenir ou réprimer; tandis que leurs collègues, témoins de l'influence que l'assemblée constituante avait exercée sur la nation, ne doutaient pas d'être toujours capables d'arrêter le peuple, au point où la liberté finit et où l'anarchie commence.

Ces deux opinions qu'il eût été facile de concilier, puisqu'elles ne se divisaient que sur un petit nombre de questions, reçurent d'une démarche imprudente, et des dénominations qu'elles prirent, un caractère d'animosité, un degré d'hostilité bien déplorable. On se rappelle la scission des jacobins et l'établissement du club des feuillants. Ceux-ci avaient donné la modération pour motif de leur séparation. La partie modérée de l'assemblée législative crut devoir s'allier aux feuillants, les autres s'unirent aux jacobins. Les forces étaient à peu près égales dans l'assemblée; mais il n'en était pas de même au-dehors. Les feuillants n'existaient guère qu'à Paris; les jacobins étaient à Paris et dans toute la France.

Il n'y a pas de moyen plus sûr de pousser des adversaires à l'exagération et d'y être entraîné soi-même, que de s'attribuer la qualification de modéré, de se faire d'avance un système de modération, et de se tracer un plan invariable de conduite pour des événements qu'il est difficile et presque impossible de prévoir. Les feuillants, car c'est sous ce nom que l'on désignera désormais la partie

de l'assemblée associée à ce club, les feillants eurent ces torts. Leur intention n'était que de protéger, de défendre les droits du roi, et de repousser toutes les attaques auxquelles il s'exposerait par sa conduite. Mais Louis XVI était en tout dirigé par les hommes de l'ancienne cour, que la contre-révolution avait laissés autour de lui; et souvent la justification de la conduite du prince, la défense de ses privilèges, s'identifiait avec la justification des intrigues et des prétentions contre-révolutionnaires. Ces hommes, dont on ne peut qu'approuver les vues, sentaient eux-mêmes tout l'embarras de leur position, et tentaient vainement de le faire sentir au prince, qui n'attribuait leurs prières d'éloigner des conseillers dangereux qu'à l'ambition et au désir de le maîtriser. Enfin, dans l'impuissance de séparer le roi de la contre-révolution, les feillants continuèrent de servir l'un et cherchèrent à modérer l'autre.

Les jacobins avaient l'avantage, car ils attaquaient, et ils le faisaient sinon toujours avec raison, du moins jamais sans motifs plausibles; de quelque côté que fût la justice dans ces discussions, et quelle que fût la décision, le résultat était toujours de donner plus de chaleur à chaque parti et d'inspirer plus d'animosité à tous deux. Les feillants, qui ne voulaient réellement que la constitution, ne pouvaient attribuer l'opposition qu'ils éprouvaient qu'à des vues républicaines, et ils en accusaient les jacobins. Ceux-ci, c'est-à-dire ceux de l'assem-

blée et la grande majorité de ceux de l'extérieur, qui de même ne demandaient que la conservation et la pratique de cette constitution, ne concevaient point que l'on pût, sans de mauvaises intentions, combattre les mesures que de justes inquiétudes leur faisaient réclamer, et ils accusaient les feillants de devenir contre-révolutionnaires, ou du moins de vouloir changer la constitution, pour y introduire l'aristocratie.

Par malheur, on ne pense pas, ou bien on pense très-peu à se justifier ou même à s'entendre quand on est en colère; on s'injurie, on récrimine, et ces récriminations, qui n'expliquent rien, ne font qu'ajouter à la colère et amener de nouvelles inculpations. Alors on se débat, on se dispute, sans s'entendre; chaque parti abonde dans son sens. C'est ainsi que les jacobins se prononcèrent de jour en jour davantage contre les droits monarchiques, et que les feillants combattirent, avec plus de véhémence, pour une augmentation de ces droits.

Je n'ai point parlé de la gironde, et je n'en parlerais pas comme d'un parti de l'assemblée législative, si presque tous les écrivains, ceux-là même qui ont fait profession d'impartialité, n'avaient signalé cette députation comme républicaine, comme n'étant venue prendre place parmi les législateurs que pour anéantir l'institution fondamentale de leur patrie, la royauté.

Rien au monde n'est moins vrai que cette ac-

cusation, et cependant elle a acquis tant de force, qu'il y a peut-être de la témérité à la combattre aujourd'hui. Ceux qui ont pu, ceux qui pourraient encore la repousser, ou gardent un silence commandé par le soin de leur repos, ou bien ils parlent à voix basse, à l'amitié seulement, et comme en tremblant de divulguer la vérité, parce qu'au temps où nous vivons, défendre des accusés, c'est s'exposer à être traité comme complice.

Faut-il donc s'arrêter devant ces imputations, et leur donner une force nouvelle, en éludant d'y répondre? Non, il faut dire hautement : la gironde n'apporta point, dans l'assemblée législative, des intentions républicaines. Qu'on relise les discours, depuis les premières séances jusqu'à ces terribles débats qui retentissent encore avec le canon du 10 août; et qu'on dise si les girondins ont provoqué l'établissement de la république ou s'ils n'ont pas plutôt exprimé dans toutes les circonstances leur désir sincère de conserver la monarchie, jusqu'à ce qu'enfin la force leur arracha ce rapport fait avec tant de douleur par Vergniaud et le décret de la déchéance.

La députation de la Gironde est en elle-même un des phénomènes les plus remarquables de la révolution. Tous ses membres étaient doués d'une rare intelligence, et d'une éloquence plus rare encore. Dans quelque assemblée que de pareils hommes eussent été appelés, au sénat de Rome, ou dans les chambres de l'Angleterre, ils en au-

raient été les lumières, les guides et l'ornement. L'amour de la patrie et de la liberté s'unissaient et se fortifiaient dans leurs âmes par la passion de la gloire, et aucun d'eux ne voyait la gloire sur les débris du trône et au sein de l'anarchie. Les sentiments les plus purs de la raison, les plus tendres émotions de la nature remplissaient leurs cœurs, et ni la raison ni la nature ne demandaient la proscription de la royauté.

Les girondins, en entrant dans l'assemblée et dès leurs premiers discours, semblaient destinés à en être les oracles. Leurs dispositions personnelles devaient en même temps les unir aux deux partis et les en séparer. Ce n'était pas le trône qu'ils croyaient menacé; les dangers qu'ils reconnaissaient ne leur paraissaient pas dirigés contre la monarchie, mais contre la liberté, et dès-lors ils devaient appuyer les mesures des jacobins. D'un autre côté ils sentaient le besoin d'un gouvernement fort; ils auraient été dévoués à un ministère qui aurait recherché leur confiance, ils l'auraient fait triompher, en l'appuyant de tous leurs efforts, et en cela ils se rapprochaient des feuillants, et s'éloignaient des jacobins qui ne croyaient plus pouvoir accorder cette confiance.

Les girondins ne furent bientôt plus seulement les députés de la Gironde : autour d'eux se groupèrent et reçurent la même dénomination les législateurs les plus remarquables par leurs talents et leur éloquence. La fatalité semblait offrir, en



eux, au gouvernement monarchique, les secours dont il avait besoin, non pas seulement pour défendre, mais encore pour affermir et étendre son autorité.

Voilà les partis qui composaient l'assemblée législative, et telles étaient les dispositions de ces partis, au moment de sa réunion, le 1<sup>er</sup> octobre 1791. Il y a loin de ces dispositions à l'abolition de la monarchie, à l'établissement d'une république! comment donc la monarchie a-t-elle été abolie? comment la république a-t-elle été établie? C'est ce que nous allons voir, en suivant la marche de l'assemblée et le cours des événements.

Louis XVI et son gouvernement étaient sans aucune force physique, et ils ne pouvaient la reconquérir qu'en employant avec prudence et énergie tous les moyens de ressaisir une grande force morale qui leur échappait tous les jours; et cette force morale ne pouvait venir que d'une alliance franche et sincère avec la partie de l'assemblée la plus capable, par ses principes et par ses talents, d'agir sur la masse de la nation. « Le roi, comme le disait le général Du Mouriez, aurait dû se faire jacobin, pour déjouer tous les partis. » Il est certain que c'est ce qu'il pouvait faire de mieux; mais ce malheureux prince choisit le plus mauvais de tous les partis, le plus dangereux pour lui et pour l'état; il ne voulut être ni jacobin, ni feuil- lant, ni constitutionnel, ni ouvertement contre- révolutionnaire, et il composa son ministère de

manière à ce que ces différents partis y eussent des forces et paralysassent l'action du gouverne- ment. M. Delessart, ministre des affaires étran- gères, avait peu de talents, peu d'habitude des affaires et moins encore de caractère. Il n'était point partisan de la révolution; mais trop faible pour se prononcer contre, il gardait une espèce de neutralité, et marchait à la suite des feuil- lants. M. de Narbonne, ministre de la guerre, avait beau- coup de patriotisme, un sens très-droit, et un ca- ractère très-déterminé. Dévoué à la constitution et au roi qu'il jugeait inséparables de la prospérité de la France, il voyait tout le mal qu'avait fait la contre-révolution, et prévoyant celui qu'elle devait faire encore, il sentait le besoin d'en séparer le roi, par la plus grande distance possible, en le plaçant à la tête du parti opposé. Il jugeait avec raison que les talents extraordinaires de la gironde entraîneraient les suffrages de l'assemblée, parce que ces talents étaient consacrés aux intérêts de la France; et, pour être plus sûr de l'appui de ces députés, il sollicitait et suivait leurs avis. Il savait prononcer, lancer pour ainsi dire du fond de sa conscience au milieu de l'assemblée les mots de *liberté, patrie, indépendance nationale*, et comme son caractère noble et chevaleresque et toute sa conduite garantissaient la sincérité de ses paroles, il acquit bientôt une grande popularité. Heureux Louis XVI, heureuse la France, si tous les minis- tres lui avaient ressemblé.

Le ministre de la marine, M. Bertrand de Molleville, était tout le contraire de M. de Narbonne. Passionné, violent, il était l'ennemi de la révolution, exprimait hautement son mépris pour la constitution, que ses fonctions l'obligeaient à faire exécuter et à défendre, et il osait accuser les constituants de vanité, d'ambition, de cupidité, d'ingratitude, d'ignorance, etc., etc. C'est dire assez quelle fut sa conduite, et on ne peut s'empêcher de déclarer qu'après Calonne c'est lui qui a fait le plus grand tort à Louis XVI.

M. Cahier de Gerville n'était pas jeune comme M. de Narbonne; il n'avait pas comme lui l'ardeur et l'enthousiasme qui entraînent les suffrages; mais il avait les mêmes principes, auxquels la maturité de la raison et l'austérité des mœurs donnaient une autorité nouvelle. Ministre de l'intérieur, il remplissait ses fonctions dans le même esprit que M. de Narbonne.

Les deux autres ministres étaient dans les meilleures dispositions, mais avaient moins de caractère. La nature de leurs emplois, les finances et la justice, ne les obligeait pas à intervenir dans les grandes questions politiques; et ils eurent le tort de ne s'en pas occuper assez; soit pour combattre au conseil les mesures de Bertrand, soit pour appuyer les plans de Narbonne.

Tel est le ministère que Louis XVI avait appelé près de lui pour administrer, en présence de l'assemblée législative, lorsque la plus grande union

des ministres, et le civisme le plus pur, pouvaient à peine suffire pour calmer une fermentation trop légitime et trop générale.

L'assemblée, en entrant en fonctions, dirigea son attention sur la situation extérieure et intérieure de la France, et dans le tableau qui s'offrait à ses regards elle voyait partout l'action constamment perturbatrice de la contre-révolution. Des insurrections fomentées à grands frais avaient ensanglanté le midi de la France, et ces insurrections, dont on accuserait encore la révolution, si dernièrement un des auteurs<sup>1</sup> n'en avait réclamé judiciairement le prix, en promulguant la mission qu'il avait reçue, donnaient à l'émigration de nouveaux prétextes pour crier à l'anarchie, et ameuter les cabinets étrangers. Les agents de ces insurrections étouffés d'un côté, s'étaient portés vers l'ouest et y renouvelaient leurs tentatives avec plus de succès. Déjà le sang y avait coulé, et on y organisait cette guerre civile qui, depuis, et pendant si long-temps, a ravagé ces malheureuses contrées<sup>2</sup>. Un grand nombre d'émigrés de ces provinces, réunis à Jersey, annonçaient qu'ils n'attendaient que

<sup>1</sup> Un organisateur, ou chef de bandes nommé *Froment*, qui, il y a quatre ans, fit retentir les tribunaux de ses réclamations contre M. le comte d'Artois, pour le prix dû à l'exécution des ordres du Prince. Les Mémoires de Bouillé avaient antérieurement dévoilé toutes ces trames.

<sup>2</sup> M. de Puisaye avoue franchement dans ses mémoires que dès la réunion des ordres aux états-généraux dont il faisait partie, il ne s'occupa plus que d'organiser une insurrection dans sa province (*la*

les secours de l'Angleterre pour rentrer dans leur pays, tandis que les émigrés en Allemagne, réunis à Coblantz, y levaient, y armaient et y organisaient leurs troupes.

Depuis long-temps les puissances étrangères, moins trompées encore par les récits des fugitifs qu'entraînées par des vues ambitieuses, avaient médité les moyens de profiter des circonstances, sous le prétexte d'arrêter le cours de la révolution. Gustave, roi de Suède, ne voulait que la gloire de rétablir le pouvoir absolu; mais il n'en était pas de même des autres souverains, qui, à Reichembach, et plus récemment à Pilnitz, avaient, à la demande des frères de Louis XVI, condamné la France et ordonné le rassemblement de leurs armées.

Enfin, peu de jours avant l'ouverture de l'assemblée législative, les deux princes, frères du roi, lui avaient adressé une lettre dans laquelle ils protestaient contre la constitution, contre toute limitation du pouvoir royal. Dans cette lettre ils déclaraient que Louis XVI ne pouvant plus exercer librement son autorité, ils n'obéiraient plus à ses ordres, et que l'empereur et le roi de Prusse s'étaient engagés à leur donner des secours. Dans leur délire téméraire, les réfugiés eux-mêmes publièrent cette lettre et la convention de Pilnitz, et

*Normandie), que pendant la session il a fait plus de 40 voyages pour cela, et quoique, pendant la fuite du roi, il eût prêté serment de fidélité à la nation, il déclare que, lors de la dissolution de l'assemblée, il ne travaillait qu'à la guerre civile.*

ce ne fut que par cette publication que les législateurs en eurent connaissance.

Le silence que le roi gardait sur ces pièces et la certitude qu'on avait acquise que lui et son épouse avaient une correspondance active avec les princes de sa famille et les gouvernements étrangers, donnèrent de l'humeur aux députés qui la manifestèrent par un décret que le sentiment des convenances leur fit rapporter le lendemain. Après quelques jours de débats peu importants, l'assemblée législative s'occupa de la question qui agitait toute l'Europe et irritait la France. Elle voulut arrêter l'émigration, et prévenir l'exécution des mesures qu'elle avait concertées avec les puissances étrangères. Il est juste de dire, à la louange des législateurs, qu'avant de prononcer des peines contre les délits déjà commis, ils usèrent d'indulgence et invitèrent les émigrés à rentrer. Le roi écrivit lui-même à ses frères pour presser leur retour; leur réponse fut qu'ils ne reviendraient pas tant qu'il serait captif. Les autres émigrés auxquels Louis XVI enjoignait, même avec menace, de quitter le sol étranger, ne montrèrent pas plus de soumission. Au contraire, la contre-révolution regarda ces lettres et les démarches modérées de l'assemblée comme un symptôme de faiblesse et de terreur, de même que, deux ans auparavant, elle avait attribué aux mêmes sentiments la demande de l'éloignement des troupes par l'assemblée constituante. Le zèle de l'émigration devint plus ardent

que jamais; presque tous les officiers quittèrent leurs régiments, les généraux leurs gouvernements, les nobles leurs châteaux; toutes les routes étaient couvertes de fugitifs menaçants. Les chefs de la contre-révolution, intéressés à montrer aux puissances étrangères toute la force de leurs partisans, usaient de tous les moyens pour en accroître le nombre, et leurs appels au nom de l'honneur ne suffisant plus pour égarer un grand nombre de nobles qui, quoique dévoués à la monarchie, avaient une autre idée de leurs devoirs, *on envoya des quenouilles aux retardataires.*

Les législateurs, trouvant que des mesures conciliatrices étaient dédaignées, eurent recours à des mesures de rigueur, et, renouvelant un décret de l'assemblée constituante, déclarèrent Monsieur déchu de tous ses droits de premier prince du sang s'il ne revient dans deux mois. Ce décret fut le précurseur d'autres plus rigoureux encore. Les biens des princes français et des émigrés furent sequestrés. On donna aux derniers jusqu'au mois de janvier pour rentrer dans leur pays, passé lequel terme ils seraient condamnés à mort comme traîtres à la patrie.

Ces décrets de l'assemblée n'étaient que la stricte application des lois de tous les pays et de tous les âges. Personne ne peut disputer à un citoyen le droit de quitter sa patrie, et d'en chercher une autre qui reconnaisse et protège d'une manière plus spéciale et plus étendue ce qu'il regarde comme

ses droits; mais tous les siècles et tous les peuples ont condamné et ont flétri ceux qui, de leur propre mouvement, ont été soulever des nations étrangères, les appeler à venger leur querelle individuelle par l'effusion du sang de leurs concitoyens, par le ravage et la ruine du sol de la patrie; et on a beau faire pour colorer une pareille conduite, la voix de tous les peuples et de tous les siècles prévaudra toujours.

Louis XVI ne voulut point sanctionner ce décret et il fit usage de la prérogative que la constitution lui accordait dans cette circonstance; mais témoin de la fermentation des haines, craignant les résultats funestes d'une irritation toujours croissante, et prévoyant que bientôt il ne pourrait plus persister dans son *veto*, si le retour des émigrés ne rendait pas la loi inutile, il écrivit de nouveau à ses frères, leur manda qu'il était libre, puisqu'il avait opposé son *veto* à la loi qui les atteignait, les pressa, les conjura de se réunir à lui, et une déclaration nouvelle pria avec instance les émigrés de rentrer avant le terme prescrit.

Il importait beaucoup au roi que les émigrés rentrassent, et qu'ils abandonnassent tous les projets tramés de concert avec les puissances étrangères, parce que la nation, délivrée de la plus grande de ses inquiétudes, serait rentrée insensiblement dans la sécurité et aurait passé de la sécurité à la confiance, et de la confiance à la tranquillité et à l'ordre. Le roi était captif! c'était en France que des

hommes courageux devaient revendiquer sa liberté ou la conquérir au prix de leur sang. Il était en danger! mais c'était en se plaçant bravement autour de lui qu'on pouvait séparer les dangers de sa personne par un rempart de fidélité; tandis qu'en allant mendier les secours des princes absolus, au nom de ce même roi, on augmentait ses dangers, et on le laissait sans défenseurs.

Mais il n'est pas vrai que la captivité de Louis XVI ait été le motif de l'émigration; que la restriction des prérogatives royales ait forcé la noblesse à prendre les armes. A ces vains prétextes, dont on masquait l'intérêt personnel, il faut substituer les véritables principes de la contre-révolution, tels qu'on les trouve dans ses protestations et dans ses lettres au prince. « La France telle qu'elle était, « la noblesse telle qu'elle était, le clergé et les parlements tels qu'ils étaient, voilà ce que la contre-révolution voulait. Nos droits sont contemporains « des vôtres; ils sont aussi sacrés, tout aussi inviolables, disaient les privilégiés au monarque. Vous « ne pouvez ni ordonner ni consentir le sacrifice « de nos anciennes prérogatives, sans briser les « liens qui nous attachaient à vous, et, si vous le « faites, notre devoir est de vous désobéir.

« Ususfruitier de la couronne, il ne vous est pas « permis de la dégrader, lui disaient les princes. Il « est de notre devoir de nous opposer au dépérissement, entre vos mains, d'une autorité dont vous « n'êtes que le possesseur viager, dont nous sommes

« les héritiers éventuels, et que vous devez transmettre à vos successeurs pleine et entière, comme « vous l'avez reçue de vos ancêtres. Si vous faites « autrement, notre devoir est de vous désobéir. »

La contre-révolution désobéit effectivement aux ordres et rejeta les prières du monarque, alors même que ces prières étaient adressées au nom de la pitié pour ses dangers et pour ceux de sa famille. Ces supplications servirent même de prétexte pour activer les hostilités contre la France, et la guerre était imminente. M. de Narbonne eut l'ordre de faire les préparatifs d'une vigoureuse résistance; il s'occupa, avec le talent d'un habile ministre et tout le zèle d'un excellent citoyen, de la réorganisation d'une armée abandonnée par presque tous ses officiers. Il visita toutes les places frontières exposées à l'invasion, pour les mettre en état de défense; mais à peine il terminait ses travaux que Bertrand de Molleville et Delessart, qui lui avaient vainement suscité des entraves, le firent exclure du conseil.

Bertrand était absolument dévoué à la contre-révolution et était devenu le confident et le chef des hommes de ce parti, qui, restés à Paris, pour y veiller aux intérêts de la cause anti-nationale, abusèrent de la confiance et du caractère trop altier

<sup>1</sup> Les devoirs d'un historien sont souvent pénibles, les devoirs d'un défenseur le sont quelquefois plus encore; mais depuis que j'ai transcrit ces lignes, le serment du couronnement a retenti. Il est doux pour moi d'en rappeler le souvenir!

de la reine, lui inspiraient des espérances illusoires, l'entraînaient à des démarches imprudentes, et, par elle, maîtrisaient le trop faible Louis XVI.

Delessart était, même à son insu, dirigé dans ses relations extérieures par Bertrand, et, comme il avait laissé dans les cours étrangères les ambassadeurs qui y avaient été envoyés avant la révolution, les intérêts et l'honneur de la France étaient sacrifiés à la contre-révolution. M. de Narbonne, qui était arrêté constamment dans ses mesures par les mesures ou l'inaction de ses collègues, s'en plaignit et demanda que le roi ordonnât de suivre une autre marche, et il n'obtint que son renvoi.

L'opinion publique en exprima son mécontentement, malgré toutes les peines prises par M. Bertrand pour étouffer sa voix. Le malheureux croyait qu'en soudoyant des auditeurs dans les tribunes de l'assemblée, en payant ou leurs applaudissements ou leurs injures, il dirigerait à son gré les législateurs, la capitale et la France, tandis qu'il préparait une nouvelle accusation contre son maître.

Le successeur de M. de Narbonne partageait toutes ses opinions; mais il n'avait ni autant d'activité ni autant de caractère. Il suivit, autant que les circonstances le lui permirent, les traces de son prédécesseur.

L'assemblée voyait bien les intrigues du ministre; au lieu de s'en prendre au ministère elle voulut d'abord les déjouer par des mesures rigou-

reuses, en le plaçant dans la nécessité de se montrer à découvert. Après avoir échoué dans sa tentative pour faire cesser l'émigration, et avoir décrété d'accusation les frères du roi et le prince de Condé, elle ordonna qu'on demanderait compte de leurs intentions aux cabinets de Vienne et de Berlin, et qu'on inviterait les princes allemands à faire cesser les réunions armées sur leurs territoires, et à éloigner les émigrés. Les négociations traînées en longueur, les refus ou les réponses dilatoires et presque insultantes pour le roi et la nation convinquirent bientôt l'assemblée que le ministère ne méritait pas sa confiance et qu'il trahissait ses devoirs. Le peuple de toutes les parties de la France, ne voyant de la part du gouvernement aucun effort pour éloigner l'orage qui menaçait toute la frontière, était indigné et l'accusait de connivence avec les ennemis extérieurs, ainsi que le roi et la reine. Le ministère fut changé et le général Du Mouriez fut appelé au département des affaires étrangères.

Depuis le commencement de la révolution, Du Mouriez, qui en reconnaissait la nécessité et qui en approuvait le but, s'était étudié à concilier ses devoirs comme militaire, et ses devoirs comme citoyen. Dépositaire et agent d'une partie de la force publique, il l'employa au maintien de l'autorité du gouvernement, sans en faire un moyen d'agression contre les droits du peuple. Ce que le roi et ses ministres auraient dû faire, il le tenta dans toutes

les circonstances, et il réussit, en employant tour-à-tour la prudence, le courage, la modération et la sévérité.

Les événements arrivés à Paris le 14 juillet 1789, l'armement de la capitale, l'établissement d'autorités municipales, avaient à peine été connus dans les provinces que sur-le-champ ils furent imités. Au lieu de s'opposer à un mouvement irrésistible, Du Mouriez voulut le diriger. S'il avait condamné l'inquiétude des citoyens qui les faisait courir aux armes, s'il avait tenté de réprimer leur élan, il aurait échoué; les habitants l'auraient regardé comme l'ennemi de leurs libertés, ils se seraient donné un chef, qui, pour se montrer digne de ce choix, se serait mis en opposition constante avec le commandant nommé par le roi; et Du Mouriez aurait été sans autorité et sans influence. C'est ce qui arriva partout où les chefs militaires se servirent de la force; et c'est ainsi que le gouvernement se trouva tout-à-coup sans pouvoir.

Au lieu d'opposer une résistance inutile à un entraînement général; au lieu de paraître faire une concession à la force de l'opinion, ce qui aurait été regardé comme une marque de faiblesse et aurait rendu le peuple plus exigeant, sans le guérir de sa défiance, il déclara l'établissement des municipalités juste, et l'armement des citoyens nécessaire; il facilita ces mesures par tous les moyens en son pouvoir, et les habitants de Cherbourg, satisfaits de sa conduite et pleins de confiance en

lui, joignirent à son commandement militaire le commandement de leur milice citoyenne et accrurent son autorité.

Il eut bientôt besoin d'exercer cette autorité. Une émeute, dont la cause était la disette des grains, éclata à Cherbourg; non-seulement il la réprima, à l'aide de la garde bourgeoise et de sa troupe; mais il en fit arrêter, juger et exécuter les chefs et les principaux agents, et, depuis, l'ordre ne fut pas troublé. Si tous les commandants de places et les gouverneurs de provinces s'étaient conduits de la même manière, on ne peut douter qu'ils n'eussent obtenu le même succès. Malheureusement ils firent tout le contraire presque partout, et presque partout leur autorité fut anéantie, et des troubles éclatèrent.

La résistance opposée à la révolution; et les excès qui en résultaient affligeaient profondément Du Mouriez. A la distance où il se trouvait de la capitale, frappé de faits dont il ne distinguait point ou dont il ne voyait qu'imparfaitement les causes, il éprouvait les alarmes les plus vives sur l'avenir de la monarchie et de son pays. L'inquiétude l'engagea à se rendre à Paris où il retrouva d'anciens amis membres de l'assemblée et de la société naissante des jacobins. Il vit mieux alors les causes des événements; il fut témoin oculaire de la lutte engagée entre la cour et l'assemblée; et, redoutant la catastrophe qui lui paraissait infaillible, il était mécontent de toutes deux. La cour lui paraissait

déterminée à ne rien céder, et l'assemblée à ne lui rien laisser : l'une à son gré avait trop de torts, et l'autre trop raison.

Les mémoires du général Du Mouriez retracent avec assez d'étendue les travaux, les missions et les fonctions qui lui furent confiés depuis le commencement de 1790 jusqu'à l'époque où il fut appelé au ministère, le 15 mars 1792, ses relations avec les membres des assemblées, avec les ministres, et avec Louis XVI, par l'intermédiaire de M. Laporte. Il suffit de dire ici que toujours il se montra l'ami d'une sage liberté, et le défenseur des prérogatives du roi constitutionnel; qu'il n'y a point de tentative qu'il n'ait faite pour engager le malheureux roi à s'unir à l'opinion populaire, et à régner par elle; que dans tout ce qu'il a dit ou écrit jusqu'à cette époque il prêcha la confiance et la concorde; et enfin que, partout où il a commandé, même dans cette Vendée depuis si agitée, il a arrêté tous les troubles, fait respecter tous les droits et rétabli l'ordre et le calme.

A l'arrivée de Du Mouriez au ministère les deux partis de l'assemblée législative, les jacobins et les feuillants avaient passé de la défiance à une opposition systématique, et de cette opposition à la haine. Dans leurs luttes perpétuelles, au milieu d'une nation entraînée par de vifs ressentiments, et à l'aspect de toutes les puissances en armes, il était impossible qu'on gardât les mêmes positions, et que, dans la chaleur des combats quotidiens,

ou ne franchît pas l'enceinte de l'arène. Peut-être en observant bien cette enceinte, la crainte d'en sortir aurait saisi les combattants. Les jacobins auraient vu derrière eux l'anarchie qui les environnait; les feuillants auraient vu le despotisme prêt à profiter de leurs succès, et les uns et les autres auraient restreint leur animosité dans de justes limites. Le contraire arriva : les principaux feuillants se rapprochèrent du royalisme pour s'y renforcer, et les principaux jacobins se reployèrent sur la multitude et sur l'anarchie. L'ultra-révolution naissait ainsi, et elle menaçait de s'accroître rapidement.

Du Mouriez avait suivi avec trop d'attention la marche de la révolution pour ne pas juger sainement les circonstances dans lesquelles se trouvaient son roi et son pays. Également dévoué à l'un et à l'autre, il avait constamment médité les moyens de les sauver tous deux, et, en prenant place au conseil, il avait formé le plan de toute sa conduite, d'après tous les événements. Le voici tel que souvent il l'a analysé lui-même :

La contre-révolution menaçait toute la France, en paraissant ne vouloir que le rétablissement de l'autorité royale. L'ultra-révolution menaçait la royauté, en paraissant ne désirer que la sécurité des libertés publiques. Le triomphe de la contre-révolution aurait replacé la France sous un joug bien plus cruel et plus humiliant que celui qui était brisé, et Louis XVI lui-même en aurait été



le premier esclave. L'ultra révolution, en renversant le trône, au lieu de donner une garantie aux droits nationaux, les privait de l'appui le plus solide, devait diviser davantage les Français, et amener un bouleversement général dont les résultats étaient incalculables.

Entre ces deux partis était celui de la révolution, tel que l'avait fait la constitution, qui combinait sagement les prérogatives du monarque et les droits de ses sujets. Ce parti était le plus nombreux dans toute la France; il l'était encore dans l'assemblée, et si on pouvait engager le roi à se mettre à sa tête avec franchise, et comme spontanément, il était facile d'abattre les deux autres; puisque, dès le moment où, par une démarche signalée, et par une conduite conséquente, Louis XVI aurait convaincu la masse de la nation de son dévouement aux lois constitutionnelles, l'ultra-révolution perdait tout aliment, et devait mourir d'inanition, et la contre-révolution eût été facilement vaincue par toute la France réunie.

Une observation qui n'avait point échappé à Du Mouriez, c'est que depuis 1789 les opinions de Paris devenaient immédiatement les opinions de tous les départements, et qu'au signal donné par la capitale toute la France se mettait en mouvement. Paris était à la tête de la révolution; il fallait placer Louis XVI et le gouvernement à la tête de Paris, pour les placer à la tête de la France. Une circonstance assez heureuse en fournit l'oc-

casion. Il n'y avait encore que deux ministres nommés, M. De Grave, qui avait consenti à garder le portefeuille de la guerre, et Du Mouriez; et ils étaient chargés de choisir leurs collègues. Ce choix était difficile, parce que ni l'un ni l'autre ne connaissait guère d'hommes qui voulussent accepter ou remplir fidèlement ces fonctions pénibles. De Grave et Du Mouriez demandèrent aux chefs du département et de la municipalité de Paris, ainsi qu'aux députés de cette ville, de leur indiquer des sujets propres. Les députés de Paris et entr'autres Condorcet et Brissot s'étaient attachés à la gironde qui se fortifiait de tous les talents, et, en définitive, le choix des ministres fut fait par les girondins, à l'exception de celui de la marine qui fut présenté par Du Mouriez. Le ministère ainsi composé pouvait compter sur l'appui des membres les plus influents de l'assemblée, parce qu'ils étaient intéressés à soutenir leur ouvrage.

La gironde n'était pas encore séparée des jacobins qui, même à cette époque, conservaient de la modération et une espèce de sagesse dans leurs principes. Des ministres choisis par la gironde devaient donc conserver des relations avec les jacobins; mais Du Mouriez, qui avait été choisi par Louis XVI seul, avait un motif bien plus puissant de se présenter à leur club, car, s'il ne l'avait pas fait, il serait devenu suspect, et Louis XVI perdait toute la confiance dont on s'efforçait de l'environner.

A ces démarches préliminaires devaient succéder des mesures propres à convaincre le parti de la révolution que le roi se ralliait à lui de bonne foi. Les relations avec les puissances étrangères, constituées en état d'hostilité, avaient eu jusqu'alors un caractère de timidité et de faiblesse peu convenable à la dignité d'une grande nation et de son chef. Les agents dans ces relations y introduisaient leurs principes contre-révolutionnaires, et servaient moins leur patrie que l'ennemi ; il fallait donc, pour prouver la sincérité du roi, changer le caractère de ces relations, et, avant tout, en changer les ministres. On le fit, et Louis XVI s'y prêta avec toute la bonne grace qu'on pouvait désirer, convaincu des bonnes intentions du ministre et de l'efficacité de ses mesures.

Enfin, pour mettre hors de tout doute les intentions du monarque et répondre victorieusement aux accusations trop fondées qu'il désirait et favorisait la contre-révolution, il était indispensable de tenter une nouvelle démarche auprès de l'émigration. Louis XVI, éclairé sur sa position et ses vrais intérêts, écrivit de sa main à ses frères pour les ramener auprès de lui. La lettre fut confiée à un homme qu'on ne pouvait soupçonner d'inimitié contre le roi ; mais cette mission fut encore sans succès. Les princes répondirent encore qu'ils ne rentreraient que lorsque Louis XVI serait en liberté, et qu'ils armaient pour sa délivrance. Les nouveaux agents diplomatiques ne furent pas re-

connus par les principaux états. La Prusse ne répondait rien et faisait mouvoir ses troupes. L'Autriche se montrait plus exigeante et plus insolente que jamais, et les émigrés en armes et enrégimentés avaient commencé la guerre en tentant de s'emparer de la citadelle de Valenciennes.

L'assemblée législative, qui avait fait chasser l'ancien ministre des affaires étrangères, à cause de sa pusillanimité, pressait chaque jour son successeur de rendre compte des mesures qu'il avait prises et de l'état des affaires. Du Mouriez avait tardé, autant qu'il l'avait pu, de présenter aux législateurs un rapport et des pièces qui étaient loin d'être satisfaisantes ; dans l'espérance que, par de nouveaux efforts, il serait bientôt à même d'annoncer un résultat plus avantageux. Qu'on juge de l'étonnement du ministre, lorsque l'*ultimatum* qu'il reçoit de Vienne exige le rétablissement de la monarchie française, sur les bases présentées à la séance royale du 23 juin 1789!

Cette réponse du cabinet autrichien était évidemment dictée par la contre-révolution, dont les agents dirigeaient toutes les cours. Elle était d'accord avec tout ce que l'émigration avait déclaré, avec tout ce qu'elle avait fait : le facile succès obtenu par les armes autrichiennes contre les *Pays-Bas*, et, auparavant, par la Prusse contre la *Hollande*, avait rempli les émigrés de trompeuses espérances. On ne doutait point qu'à l'approche des premiers bataillons, toute la France accepterait le joug ; et,

comme on la croyait capable de cette lâcheté, on l'accablait d'insultes et de menaces.

Dans de pareilles circonstances, il fallait que le roi se décidât. L'indignation générale produite par la publicité de la réponse de l'Autriche, par le mouvement de toutes les armées ennemies, aurait infailliblement contraint le roi à la guerre, quand même il ne l'aurait pas voulue, et sa résistance, dans cette occasion comme dans tant d'autres, n'aurait servi qu'à attirer sur lui-même les premiers effets de la fureur et de la vengeance du peuple. Trop d'exemples encore récents montraient le danger d'une pareille conduite, pour qu'on n'adoptât pas un autre système. En se laissant prévenir par un décret de l'assemblée, Louis XVI aurait paru être forcé; la même défiance qui lui avait déjà fait tant de mal aurait agi contre lui avec une nouvelle violence; tandis qu'en se présentant lui-même, comme chef de la nation, pour repousser des insultes et des attaques qu'il regardait comme communes au peuple et au roi, il s'identifiait avec la révolution, se séparait entièrement de la contre-révolution, et ôtait tout prétexte d'accusation contre lui à l'ultra-révolution.

Le prince reconnut lui-même que ce parti était le seul qui convînt à sa dignité et à sa position. Il n'hésita pas à exprimer cette opinion après avoir lu la dépêche du cabinet de Vienne; et lorsque Du Mouriez lui annonça qu'il devait lui faire un rapport, dont il fallait donner communication à l'as-

semblée, Louis XVI déclara qu'il voulait assister à la séance où ce rapport serait lu, et il composa et écrivit de sa main le discours par lequel il voulait faire précéder cette lecture.

Cette démarche du roi devait amener les résultats les plus heureux pour sa propre sécurité et celle de sa famille, et il la fit avec toute la dignité convenable. Le 20 avril 1792, il se rendit à l'assemblée, accompagné de tous ses ministres, et s'y exprima avec une simplicité et une noblesse qui devaient garantir la franchise et la sincérité de ses paroles. La guerre fut déclarée sans qu'une seule voix se fût élevée contre. Au contraire, cette déclaration excita une satisfaction générale. Tous les partis voulaient la guerre; les amis de la liberté et de l'honneur national ne pouvaient supporter plus longtemps les provocations, les insultes, les attaques des puissances étrangères. Une patience prolongée davantage n'aurait paru qu'une lâcheté, et n'aurait servi qu'à ajouter au nombre et à l'exigence des ennemis. Les hommes modérés qui aimaient le roi espéraient que la guerre rallierait tous les partis dans une haine commune contre les étrangers; que les inimitiés, les défiances mutuelles s'éteindraient, et qu'une multitude d'hommes turbulents, dont la présence dans la capitale inspirait et justifiait des inquiétudes pour l'ordre public, se rendraient aux armées, et ne causeraient plus d'alarmes aux hommes paisibles de l'intérieur. Enfin la contre-révolution reçut avec enthousiasme

cette déclaration qui comblait tous ses vœux et toutes ses espérances. Elle voulait la guerre : depuis plus de deux ans elle la demandait à tous les rois, à tous les peuples, dont elle accusait hautement l'inertie, et elle regardait comme un triomphe pour elle, la nécessité où la principale des puissances sur lesquelles elle comptait se trouvait de ne pouvoir plus hésiter ou abandonner sa cause. C'était enfin le résultat de toutes ses négociations, de tous ses discours, de toutes ses intrigues. Cette déclaration était, pour ainsi dire, son propre acte; elle ne pouvait qu'y applaudir. Depuis, il est vrai qu'elle en a fait un crime à Du Mouriez; mais la raison en est évidente. Du Mouriez, en lui accordant la guerre, ne lui accorda pas assez : il ne lui permit pas de triompher dans les combats, et dès-lors la guerre lui parut un attentat anarchique. Pour être innocent il fallait se laisser vaincre.

Il faut le dire aussi, parce qu'il est impossible de le nier, la reine, et tous ceux qui l'entouraient et égaraient son esprit, voulaient la guerre, et elle manifestait indirectement des espérances contraires aux intérêts de la France, à la cause de la liberté et à la sécurité de sa famille. La défiance dont elle était principalement l'objet la faisait observer; on entendait, on rapportait ses discours; et ses discours étaient des vœux pour le triomphe de l'ennemi. On épiait ses actions, et ses actions étaient des secours en hommes et en argent donnés à la contre-révolution, des correspondances qui pres-

saient l'invasion et respiraient la vengeance. C'était plus encore, c'étaient des préparatifs dans l'intérieur pour favoriser l'attaque de l'extérieur. Il était impossible de l'ignorer; imprudente dans sa confiance, imprudente même dans sa colère, cette princesse infortunée ne cachait ni à ses familiers, dans l'intimité, ni, dans la discussion, à ceux qu'elle croyait ses ennemis, ses opinions, ses intentions et ses espérances.

Le roi lui-même, qui avait senti la nécessité de la conduite qu'on lui avait indiquée, et qui l'avait suivie spontanément et sans contrainte<sup>1</sup>, repassait tour-à-tour du système de son ministre à celui de son épouse, il les approuvait, il les favorisait tous deux, ou s'y laissait entraîner sans la moindre résistance. Il était même parvenu à en faire un système unique, la résignation. Le succès des étrangers, pensait-il, rétablissait un ordre de choses un

<sup>1</sup> On a dit, et on a imprimé que Louis XVI avait été forcé par ses ministres à se présenter à l'assemblée pour demander la déclaration de guerre; et madame de Staël, dans ses considérations sur la révolution française, a écrit ce qui suit :

« J'étais à cette séance où l'on contraignit Louis XVI à la démarche qui devait le blesser de tant de manières. Sa physionomie n'exprimait pas sa pensée; mais ce n'était pas par fausseté qu'il cachait ses impressions..... Il proposa la guerre du même ton de voix avec lequel il aurait pu demander le décret le plus indifférent du monde. »

Tout dans ce peu de mots (excepté la présence de l'auteur à la séance, dont on ne peut douter) est contraire à la vérité. Madame de Staël a souvent mal vu, parce que souvent elle a vu par l'imagination. Aussi beaucoup de ses jugements sont erronés et déparent son ouvrage. Je trouve en outre qu'il y a trop de considérations dans ses considérations sur la révolution.

peu plus conforme à ses goûts, et le succès de la révolution n'empirerait pas sa position.

Les chances du succès n'avaient pas été calculées par la révolution, lors de la déclaration de guerre. On n'avait vu qu'une seule chose, l'inévitabilité de cette guerre, puisque les hostilités étaient commencées; mais, lorsque le premier moment d'enthousiasme fut passé; quand on se livra à la réflexion sur les moyens de faire la guerre qu'on venait de décréter, les opinions se divisèrent: l'armée était dans un mauvais état; depuis longtemps elle était dans l'inaction: presque tous les officiers de tous les corps étaient nouvellement nommés; les anciens étaient à la tête de l'ennemi. Les principales forces de la France se composaient de bataillons à lever dans les départements; il n'y avait aucun approvisionnement, et le matériel même était défectueux. La contre-révolution le savait bien, et présageait, non pas une victoire, mais un triomphe sans combat. Sans partager cette opinion d'une présomption trop reconnue, on pouvait craindre que la guerre ne fût pas heureuse, et regretter qu'on l'eût décrétée.

Une partie de l'assemblée le fit, et dans le nombre se trouvèrent une grande partie des feuillants. Cette divergence d'opinions ajouta à la vivacité de l'opposition, dans les débats législatifs. La gironde et les jacobins, encore unis, voulaient la guerre, parce qu'outre qu'elle était juste, ils comptaient sur l'énergie et la constance de la

nation pour la soutenir avec avantage. La cour, sentant l'utilité dont les divisions parmi les législateurs pouvaient être à ses desseins, ne négligeait rien de ce qui pouvait les entretenir, et elle parut se réconcilier avec les chefs du parti qui semblait en ce moment défendre les droits de la monarchie. Dès le moment où les feuillants se prêtèrent à cette alliance apparente, on leur supposa l'intention de favoriser les projets hautement énoncés du parti qui dirigeait la reine, et ils perdirent le reste de l'influence qu'ils avaient conservée sur la nation par leur conduite antérieure.

Du Mouriez voyait bien les dangers de cette alliance, et tous les ministres pensaient comme lui. Ce qui manquait au roi et au gouvernement c'était la force; la force était dans les jacobins; c'était chez eux qu'il fallait la chercher, c'est avec eux qu'il fallait s'allier. Cette alliance n'avait rien encore de répugnant à la conscience d'un honnête homme. Les jacobins n'étaient pas ce qu'ils furent quelques mois après; ils ne voulaient encore rien que de conforme aux principes de la révolution; la monarchie et la constitution. En refusant cette alliance on leur donnait à penser qu'on voulait autre chose. La reine avait déclaré que ni elle ni le roi ne voulaient de la constitution. La contre-révolution de l'intérieur et de l'extérieur proclamait la même chose: on concluait de là que les feuillants qui étaient accueillis aux Tuileries étaient devenus les complices d'une conspiration

contre l'ordre existant. Ces feuillants avaient exprimé des inquiétudes sur les suites de la guerre, et en avaient blâmé la déclaration, imprudente à leurs yeux ; donc, disait-on encore, la cour ne veut pas la guerre.

Dans les luttes des révolutions et des partis, les intentions qu'on se suppose sont presque toujours plus dangereuses ; et irritent bien plus que les faits, quelque contrariants qu'ils soient. Chaque parti regarde ses suppositions comme des choses avérées, et ces suppositions allant toujours plus loin que ne peut aller l'exécution, la haine s'étend à mesure des soupçons.

Les soupçons et la haine des jacobins se manifestèrent, et devinrent les moteurs de toute leur conduite. C'étaient de bien mauvais guides : ils ne pouvaient qu'égarer et conduire les partis à une ruine commune. Du Mouriez était dans une position difficile : attaqué par les feuillants, parce qu'il n'avait pas voulu, parce qu'il n'avait pas cru devoir se joindre à eux, il voyait que les jacobins commençaient à exagérer leurs principes, au point qu'il lui serait bientôt impossible de les concilier avec ses opinions personnelles et ses devoirs comme ministre du roi. La gironde était alors toute-puissante, et quoique plusieurs de ses membres eussent des habitudes d'amitié avec Du Mouriez, c'était contre elle qu'il devait lutter, et des événements fâcheux hâtèrent cette lutte.

Les généraux que leurs grades appelaient au

commandement des armées appartenaient assez généralement au parti des feuillants, ou étaient dirigés par des hommes de ce parti. Il était évident que la gironde et les jacobins ne pouvaient pas voir, sans quelque défiance, sans inquiétude, la conduite de la guerre confiée au parti qui la blâmait, et qui s'était réconcilié avec la cour. Il était évident aussi que le ministre qu'on déclarait l'auteur de cette déclaration de guerre regardée comme téméraire, et qui était inévitable, devait sentir que, pour sa propre justification aussi bien que pour le salut de son pays, il fallait obtenir des succès et les obtenir promptement. Il ne pouvait donc rester ni indifférent ni étranger aux préparatifs, à la distribution des forces, à la nomination des chefs, et aux plans de la campagne. M. de Grave, ministre de la guerre, était jeune encore, peu expérimenté, et surtout manquait de la santé et du caractère nécessaires pour la direction de son département ; mais il avait le rare mérite de demander, de juger et de suivre des avis. Lié d'amitié avec Du Mouriez, dont il connaissait les talents militaires, il le consultait en tout, et en adoptait toutes les idées. Le plan de campagne fut l'ouvrage de Du Mouriez, et il en a prouvé lui-même la bonté, par la manière rapide et glorieuse dont il l'a exécuté sept mois après.

Ce plan, dont l'exécution fut confiée à M. de Rochambeau et M. de Lafayette, n'eut aucun succès. Je ne dirai point s'il y eut négligence de la part

des généraux en chef; mais ce qu'il y a d'extraordinaire c'est que, le même jour, à la même heure, sur deux points différents, à Lille et à Valenciennes, deux corps de troupes en marche, à l'aspect de l'ennemi, sans attendre son feu, furent en criant à la trahison, abandonnent leurs chefs, les menacent, et l'un d'eux, le malheureux Dillon, tombe sous le fer de ses soldats! Ces lâches atrocités étaient-elles le résultat d'un complot prémédité, ou bien n'ont-elles été amenées que par la terreur et la défiance des troupes? Cette question, d'une solution assez difficile, se complique encore par la considération des intérêts des divers partis.

Les jacobins et la gironde voulaient franchement la guerre; mais ils voulaient des succès: il n'est donc pas à présumer que, pour perdre les feuillants, ils aient consenti à courir l'immense danger de l'indiscipline et de la dissolution de l'armée qui faisait leur force. Les feuillants, qui étaient à la tête de l'armée et qui voulaient être aussi à la tête du ministère, ont-ils voulu préparer ainsi un acte d'accusation contre les ministres du roi, et en particulier contre Du Mouriez, auteur du plan de campagne et de la déclaration de guerre? Mais cela n'est pas concevable; car la révolte des troupes et la non exécution d'ordres donnés ne prouvent pas que ces ordres sont inexécutables et que les ministres sont des ignorants: cela prouve tout au plus, ou que les feuillants ne voulaient pas obéir,

ou que les soldats n'avaient aucune confiance en eux.

La contre-révolution avait seule intérêt à établir l'indiscipline, à faire naître la méfiance dans l'armée, à la désorganiser, et à la faire fuir devant l'ennemi. C'était elle seule qu'on pouvait légitimement soupçonner d'avoir tramé un pareil complot, et ces soupçons acquéraient une espèce d'autorité quand on considérait que c'était dans le corps d'armée du maréchal de Rochambeau, le chef le plus opposé à la révolution, que les désordres avaient éclaté.

Mais au milieu de l'étonnement, de l'humeur ou de la consternation que causaient de pareils événements à une multitude agitée depuis long-temps et violemment entraînée par des intérêts opposés, on ne pouvait pas se livrer à un examen bien calme des effets et des causes, et encore moins à la recherche des remèdes les plus convenables et les plus prompts. Toujours, en pareil cas, et ce n'est pas en France seulement, les partis s'emparent des faits, et les passions les jugent.

La nouvelle de ce début si honteux d'une guerre de liberté et d'indépendance fut annoncée par les deux généraux chargés de l'exécution du plan d'invasion en Belgique. Ils écrivirent à l'assemblée législative, non pas pour s'excuser, mais pour accuser le gouvernement: ils déclarèrent *qu'il leur était impossible d'exécuter les ordres d'un conseil ignorant et d'un ministre présomptueux.*

Le parti des feuillants, dans l'assemblée, accueillit cette déclaration, parce qu'elle pouvait conduire à la dissolution du ministère, qu'ils voulaient supplanter, et parce que les états-majors de l'armée étant composés d'hommes de leur parti, elle les absolvait de toute faute, en rejetant tout sur la témérité ou l'ignorance du ministre.

La contre-révolution ne dissimula pas la satisfaction qu'elle éprouvait, ni les espérances qu'elle se croyait désormais en droit de concevoir. A l'extérieur, elle fut plus empressée, plus arrogante, plus menaçante que jamais : dans l'intérieur, elle s'enveloppa de moins de mystère, et ce qu'elle confiait imprudemment tout bas, elle l'avoua témérairement tout haut. Les hommes mêmes qui croyaient que, dans les révolutions, la sagesse consiste à ne se point prononcer tant que dure la lutte, et à attendre l'issue du combat, pour jurer foi et hommage aux victorieux, ces hommes si prudents, regardant le combat comme décidé par ce début, cessèrent de se retrancher dans leur réserve habituelle, et furent indiscrets trop tôt.

La révolution, alarmée du prélude désastreux de la guerre, ne put voir sans indignation la joie de ses ennemis déclarés, et de ceux, qu'à leur silence, elle avait jusqu'alors regardés comme ses amis. Adoptant la logique des partis, elle les accusa d'être les causes du mal dont ils se réjouissaient. On répéta dans la capitale, dans l'assemblée, comme dans les départements, le cri jeté à l'armée : à la

trahison. Les feuillants étaient alors assez bien avec la cour, les feuillants étaient à la tête des armées, donc les feuillants étaient les traîtres; ils avaient, pour arriver au pouvoir, sacrifié leurs principes, et risqué la liberté et le salut du peuple.

La gironde, encore maîtresse des jacobins, parlait ainsi; mais cette accusation ne retentissait pas seule, et elle-même était accusée. Des législateurs, en bien petit nombre encore, étaient jaloux de l'immense influence que les girondins exerçaient, et se trouvaient humiliés de ne marcher qu'à leur suite. D'autres avaient conçu, par le concours des événements, des projets contraires aux principes admis, et voyant qu'une partie des obstacles à la marche de la constitution venaient, si non du roi, du moins de ceux qui jouissaient de sa confiance, ils avaient pensé que le moyen de se débarrasser de ces entraves était de se débarrasser de la royauté. La gironde avait trop de lumières et trop de conscience pour adopter un pareil projet, et elle avait trop d'éloquence et de puissance pour n'en pas triompher. Il fallait donc pour l'exécution de ces desseins saper l'ascendant de la gironde. L'attaquer ouvertement et à la tribune, c'était l'appeler à une victoire, c'est ce qu'on se devait garder de faire.

La gironde avait pris une part très-active à la déclaration de guerre. Cette guerre commençait mal, et ses premiers résultats avaient réalisé les espérances de la contre-révolution et augmenté ses



forces. Donc, la guerre, dirent alors quelques jacobins, a été entreprise pour faire envahir la France, et dans l'intérêt de la contre-révolution. La preuve de cette assertion, c'est que la contre-révolution a toujours voulu la guerre; en la lui accordant, on l'a servie à souhait.

Une nation tourmentée par l'inquiétude et la terreur est un sol fécond pour toutes les accusations qu'on jette dans son sein : quelque absurdes quelles soient, elles y germent et portent des fruits rapides. On les semait au mois de mai : ils étaient mûrs au 10 août ! C'est l'ultra-révolution qui ensemencait et devait récolter !

Telles ont été, dans la France et dans l'assemblée, les suites de la malheureuse ouverture de la campagne en Belgique. Tels ont été ses effets sur les partis. La division entre les jacobins et les feuillants devint une haine aussi violente que celle vouée à la contre-révolution; et la gironde commença à être séparée des jacobins, qui s'avançaient à la domination.

La position de Du Mouriez était embarrassante : obligé de se justifier de la déclaration de la guerre, et d'en avoir tracé le plan, dans une assemblée où les passions commençaient à acquérir un empire absolu, où il pouvait à peine compter sur un seul appui, il semble qu'une pareille tâche était au-dessus des forces humaines. Le ministre osa l'entreprendre, et réussit. Les feuillants n'obtinent qu'une chose, c'est de le faire engager à se borner

aux affaires de son département, et à ne se plus mêler du ministère de la guerre.

De Grave, qui depuis long-temps était fatigué de ses fonctions, les abandonna et fut remplacé par Servan. Celui-ci était nommé par la gironde qui acquit ainsi une majorité dans le ministère. Ce parti, comme il n'arrive que trop souvent, voulut abuser de l'influence que lui donnaient sur le gouvernement les choix qu'il avait faits. Du Mouriez et Lacoste résistèrent, et la désunion s'établit entre les ministres.

La première discussion importante eut lieu à l'occasion du confesseur de Louis XVI. Cet ecclésiastique n'avait pas prêté le serment requis par la constitution. Le roi ne voulait pas confier ces fonctions à un prêtre assermenté. Quelques girondins voulurent l'y contraindre. Du Mouriez connaissait les scrupules religieux du prince, il ne les approuvait pas, il prévoyait même tout le parti que les ennemis du monarque pouvaient en tirer; mais sachant que Louis XVI était inébranlable sur ce point, il ne voulut pas souffrir que ses collègues ou la gironde fissent violence aux opinions religieuses du roi. Cette conduite l'exposa à de nouvelles accusations, et augmenta la désunion des ministres.

Madame Roland (il faut bien la nommer) partageait les travaux du département de son mari, et en prenait la plus grande part. Cette femme avait reçu de la nature de la beauté, des grâces et une

rare intelligence. Son éducation avait été soignée, et dans tous les temps elle aurait été remarquable par la variété de ses connaissances, l'étendue de son esprit et la force de son ame. Supérieure en tout à son mari qu'elle dirigeait, elle crut être en droit de diriger tous les ministres. Les hommages des girondins contribuèrent à l'entretenir dans cette présomption, et elle voulut être l'arbitre de l'administration, et même du gouvernement.

Lacoste, ministre de la marine, et surtout Du Mouriez, ne voulurent pas se soumettre aux prétentions d'une femme qui ne les cachait pas, et d'un parti qu'elle croyait dominer, tandis qu'elle n'en était que l'instrument. C'était Brissot, la députation de Paris, Guadet et quelques girondins qui formaient ce parti : ils composaient la société intime de madame Roland, et auraient volontiers fait de son salon le grand conseil de l'état.

Duranton, ministre de la justice, gardait une espèce de neutralité entre ses collègues, et assez souvent même il s'unissait à Du Mouriez et Lacoste, contre Roland, Clavière et Servan. Cette espèce d'équilibre dans le conseil ne permettait pas aux trois derniers ministres de faire adopter les vues du parti auquel ils appartenaient ; ils voulurent rompre cet équilibre en introduisant un nouveau membre qui, sous le titre de secrétaire du conseil, et avec la charge de rédiger le procès verbal de ses délibérations, en aurait bientôt été l'arbitre. Tous les ministres d'un commun accord,

et par égard pour le roi, avaient, en entrant en fonctions, consenti à ne pas choisir de secrétaire. Il était donc évident que ceux des ministres qui maintenant en réclamaient la nomination ne le faisaient qu'avec des intentions hostiles contre leurs collègues et contre le roi.

Du Mouriez résista encore, et devint le but des attaques, non-seulement des jacobins, mais encore de ses collègues, dans des journaux qui n'avaient été établis qu'avec des fonds obtenus de lui sous un prétexte plausible. Il cessa de payer, et ses ennemis jetèrent les hauts-cris. Brissot médita, et Guadet voulut présenter à l'assemblée législative la motion d'obliger le ministre à rendre compte de l'emploi des fonds qui lui avaient été accordés pour les dépenses secrètes de son département : l'assemblée fut indignée de la fourberie avec laquelle on avait préparé cette motion, et la prévint en révisant et rétablissant le décret par lequel elle accordait ces fonds, sans ordonner le compte de leur dépense.

Un décret récent de l'assemblée ordonnait la transportation des prêtres qui refusaient de prêter le serment civique. Un autre, sollicité par le nouveau ministre de la guerre, Servan, à l'insu du roi et des ministres de la justice, de la marine et des affaires étrangères, ordonnait la levée, l'armement et le rassemblement, autour de Paris, d'une armée de vingt mille hommes, sous prétexte de protéger l'assemblée et de maintenir la tranquillité.

Du Mouriez voulait la liberté, mais il la voulait

sans persécutions ; il blâmait le décret contre les prêtres, il blâmait également le second décret ; car ce n'était que sur les frontières, partout menacées, qu'on devait rassembler tous les citoyens armés. La réunion d'une force aussi considérable autour de Paris, où rien ne réclamait son action, cachait de sinistres projets, et les soupçons étaient confirmés par le mystère dont la proposition de ce décret avait été enveloppée. Cependant Du Mouriez demanda, avec autant d'instances et de force que ses collègues, la sanction de ces décrets par le roi, parce que son *veto*, dans les circonstances où il se trouvait, soulèverait contre lui l'assemblée législative et les jacobins de toute la France.

Louis XVI aurait été facilement amené à sanctionner le décret des vingt mille hommes ; mais toute son ame se révoltait contre l'autre. La reine au contraire redoutait moins le décret contre les prêtres que le premier. Elle s'était laissé persuader qu'aux premiers avantages de l'ennemi extérieur, un mouvement intérieur, organisé par ses amis, entraînerait facilement une partie de la garde nationale parisienne et de la populace : que l'assemblée législative prendrait la fuite ou serait dissoute, et que le roi recouvrerait tout son pouvoir. Si ces espérances ne se réalisaient pas, elle en concevait d'autres, moins étendues à la vérité, mais comme un pis aller ; c'est qu'à la faveur des feuillets, placés à la tête de l'armée ou réunis dans la capitale, on pourrait combattre, par la force, les

plans de la gironde et des jacobins, maîtriser l'assemblée, lui faire abroger ses décrets et même modifier la constitution. Depuis le triste début de la campagne, la contre-révolution et les feuillets s'exprimaient hautement et avec la même indiscretion sur chacun de ces projets. Le décret du rassemblement de vingt mille hommes autour de Paris en avait été la conséquence, et faisait évanouir les dernières espérances de la reine. Aussi fit-elle tous ses efforts pour engager le roi à s'y opposer.

Des discussions très-vives s'élevèrent dans le conseil sur la sanction de ces décrets. Louis XVI remettait de jour en jour sa décision. Du Mouriez employait tout l'art de persuader pour obtenir cette sanction, et ne se servait que du langage du respect et de l'amour. Servan, Clavière et surtout Roland l'exigeaient avec dureté. Ce dernier adressa au roi une lettre longue et insolente, écrite par sa femme : peu content de l'avoir remise au prince, il osa la lui lire au conseil, trois jours après.

Jusqu'alors le roi avait écouté sans humeur et avec patience tout ce que lui avaient dit ses ministres ; mais dès ce moment il montra le désir le plus vif de se délivrer de la présence d'hommes qui avaient souvent manqué aux égards qu'ils lui devaient. Du Mouriez, Lacoste, et même Duranton avaient été indignés de la conduite de Roland, et Louis XVI, ayant fait appeler le premier, le chargea de lui choisir trois ministres.

Du Mouriez, fidèle à ses principes autant que fidèle à son roi, ne pouvait se soumettre à ses justes désirs, sans lui faire observer que le renvoi des trois ministres produirait un très-mauvais effet. Il était évident que leur sortie du ministère serait attribuée à la fermeté avec laquelle ils avaient réclamé l'exécution des décrets de l'assemblée, à l'opiniâtreté du roi, à ses intentions contre-révolutionnaires, et, dans ce cas, les trois ministres restants, regardés comme complices d'une trame anti-nationale, loin de pouvoir prêter le moindre appui au monarque, ne pourraient eux-mêmes se défendre contre les attaques de tous les partis. « Je ne puis rester dans le ministère, lui dit Du Mouriez, qu'autant que vous sanctionnez les deux décrets, et que vous nommerez un secrétaire du conseil : car, dans le fond, je pense comme ces trois hommes. »

La reine assistait et prenait part à l'entretien. C'est elle qui soutint la discussion contre la réunion des vingt mille fédérés. Du Mouriez la rassura, lui montra que cette mesure pouvait encore être suivie de manière qu'elle serait favorable à la liberté, sans mettre le roi en danger. Le roi fut le premier à déclarer justes les raisons de son ministre et à promettre de sanctionner le décret, si Du Mouriez consentait à prendre le ministère de la guerre. Le ministre répondit que quelque désavantageux pour lui que fût cet échange, il le ferait si le roi sanctionnait de même l'autre décret. Une

discussion s'établit entre le prince et lui; elle fut vive encore. La reine avoua que le ministre avait raison, appuya même son opinion, et Louis XVI, cédant aux prières de Du Mouriez, donna enfin sa promesse.

Du Mouriez voulait, dès le lendemain du renvoi des ministres, se présenter à l'assemblée législative, y porter la sanction du roi aux deux décrets, et annoncer officiellement et franchement les causes du changement dans le ministère. Il avait demandé au roi la lettre de Roland, dont l'épouse s'était déclarée l'auteur; il l'avait entre les mains; au moindre murmure, il l'aurait lue, et Vergniaud et Gensonné, interpellés par lui, auraient déclaré qu'ils savaient que cette lettre était de l'épouse de l'ex-ministre, et qu'elle se flattait de l'avoir écrite d'un seul trait.

Cette démarche aurait prouvé que ce n'était pas pour se mettre en opposition avec les législateurs que le roi avait renvoyé les trois ministres; qu'il se soumettait au contraire à leurs intentions : elle aurait repoussé victorieusement les attaques de Brissot, de Guadet et de leur parti; elle les aurait rendus ridicules, et les aurait divisés avec les membres les plus éloquents de la gironde; mais le malheureux roi retomba dans ses scrupules, la reine reprit ses terreurs, aussitôt que les trois ministres eurent reçu leurs lettres de renvoi. Louis XVI, au lieu de donner sa sanction sur le champ, voulut encore réfléchir. Les ex-ministres

se hâtèrent de déclarer que la cause de leur renvoi était leur réclamation pour la sanction des décrets. Roland enfin eut la barbarie de se rendre l'accusateur de Louis XVI, en envoyant à l'assemblée une copie revue et corrigée de la lettre de sa femme au roi.

Un cri général s'éleva contre les ministres restants et surtout contre Du Mouriez à qui on imputait le renvoi de ses collègues et qu'on accusait de trahison. Les feuillants, par leur indiscretion, justifiaient ces accusations : ils se rendirent en foule chez lui, comme s'il n'avait agi que pour eux, et l'assemblée déclara que les trois ministres emportaient les regrets de la nation. Le mal était fait ; mais il pouvait se réparer encore par une prompt sanction. Du Mouriez l'attendit pendant trois jours, qu'il consacra aux affaires de son nouveau département. Il la sollicita avec instances ; mais ses raisonnements, ses prières, ses larmes même ne purent l'obtenir, et dès-lors il ne pouvait plus conserver le portefeuille. Il donna sa démission et tous ses collègues firent de même ; mais Duranton

Madame Roland, si je me souviens bien, parle dans ses Mémoires du courage qu'il y avait à écrire cette lettre au roi, et de la hardiesse d'en envoyer copie à l'assemblée. Il m'est impossible de qualifier de la même manière une telle conduite. Quel courage fallait-il pour parler, non pas librement, mais même durement à Louis XVI, abattu par tant d'événements, et menacé d'événements plus cruels encore ? Fallait-il bien de la hardiesse pour dire à l'assemblée alors mécontente du roi : « J'ai voulu l'exécution de vos décrets, et le roi m'a renvoyé ! » C'est à cela que s'est borné le courage de Roland. On pourrait lui donner un autre nom.

et Lacoste cédèrent aux prières de Louis XVI et consentirent à garder leurs ministères.

Tandis que les feuillants applaudissaient au renvoi de Roland, Clavière et Servan, et cherchaient à s'emparer de Du Mouriez, Lafayette écrivait à l'assemblée une lettre dont voici le début :

« Messieurs, au moment trop différé peut-être  
« où j'allais appeler votre attention sur de grands  
« intérêts publics, et désigner, parmi nos dangers,  
« la conduite d'un ministère que ma correspon-  
« dance accusait depuis long-temps, j'apprends  
« que, démasqué par ses divisions, il a succombé  
« sous ses propres intrigues ; car sans doute, ce  
« n'est pas en sacrifiant trois collègues asservis par  
« leur insignifiance à son pouvoir, que le moins  
« excusable, le plus mal noté de ces ministres aura  
« cimenté dans le conseil du roi son équivoque et  
« scandaleuse existence. »

La lettre était en tout conforme à cet exorde, et M. de Lafayette se disposa à venir appuyer, par sa présence, les dénonciations qu'il avait écrites. Toutes ces démarches étaient devenues superflues. Au moment où il écrivait sa lettre contre Du Mouriez, celui-ci donnait à Louis XVI les preuves les plus convaincantes de l'attachement le plus pur et du plus sincère dévouement ; et quand Lafayette arriva de son armée à Paris, Du Mouriez, vainqueur dans sa lutte avec les législateurs, avait abandonné le ministère, parce que le roi avait violé ses pro-

messes, et se rendait à l'armée dans laquelle Lafayette avait un commandement.

Du Mouriez pouvait, en se retirant, rattacher à lui toute l'assemblée, et ressaisir toute sa popularité. Il n'avait qu'à imiter Roland, écrire aux législateurs et leur rendre compte de toute sa conduite. Il pouvait même se croire obligé de le faire, pour sa défense; mais alors toutes les accusations seraient retombées sur le roi qu'il blâmait intérieurement, mais qu'il plaignait et chérissait. Il avait une autre idée du courage que Roland et ses collègues; il ne dit que ce qu'il ne pouvait taire et il le dit en particulier.

L'assemblée avait ordonné l'impression et la distribution de la lettre de Roland, et du décret par lequel on déclarait qu'il emportait les regrets de la nation. Cette lettre et ce décret enflammèrent tous les esprits et furent regardés comme un appel à la force du peuple. On se rappelait que, trois ans auparavant, un décret semblable avait honoré Necker, et qu'une insurrection, celle du 14 juillet l'avait rendu à ses fonctions. L'idée d'une insurrection nouvelle devait se présenter à tous les esprits comme moyen d'obtenir le même résultat.

Mais la lettre de Lafayette, écrite au milieu d'une armée qu'il pouvait entraîner, donnait aux feuillants et à la cour une sécurité et une confiance qui les trompèrent, et qui, ajoutant aux alarmes des jacobins et de la gironde, les engagèrent à

prendre des mesures, non pas pour soutenir le combat, mais pour le commencer. Ces deux lettres furent comme les leviers des deux partis. La cour, comptant sur Lafayette, composa un ministère feuillant, qui se mit, dès son début, en opposition avec la majorité de l'assemblée; et le peuple de Paris, comptant sur l'assemblée, s'insurgea pour obtenir la sanction des décrets et ce qu'il appelait des ministres patriotes.

Cette insurrection du 20 juin n'obtint pas le résultat qu'en attendaient ses auteurs. Louis XVI montra une fermeté qui n'avait pas été prévue, et, comme on ne s'était pas concerté sur ce qu'il fallait faire en cas de refus, on ne fit rien et on se retira. Ce n'était pas, comme on l'a dit, un essai, une menace; ce n'était pas non plus un complot contre la royauté ou contre la vie du roi. Il n'y avait pas eu préméditation, conspiration. La seule part qu'y eurent Pétion et les plus exagérés des jacobins, fut de n'avoir pas dissipé les attroupements des jours précédents, d'avoir laissé faire.

Les troubles de cette journée remplirent d'indignation et d'inquiétude tous les hommes bien pensant. Une partie de l'assemblée se rattacha au ministère, qui, en suivant une marche plus conforme aux vœux populaires, aurait facilement rétabli l'autorité du gouvernement. M. de Lafayette réclama, au nom de son armée, la punition des coupables, et parla, au milieu des législateurs, de manière à intimider ceux qu'il regardait comme

complices, et à assurer le ministère de l'appui de ses troupes.

La gironde et les jacobins répondirent au discours de Lafayette par une accusation, pour avoir quitté son armée sans congé. L'assemblée se prononça contre cette accusation; le général hâta son départ, sans avoir obtenu le succès qu'il espérait; mais les ennemis qu'il s'était faits, les girondins et les jacobins, préparaient à loisir leur vengeance.

L'union du général Lafayette avec le ministère, avec les feuillants et avec la cour, la conduite peu constitutionnelle des ministres, les mauvais succès continuels des armées françaises, tout fut représenté par eux comme le résultat d'un système anti-national, d'une conspiration contre-révolutionnaire; des agitateurs recueillirent et répétèrent ces accusations. Le peuple, entendant dire tous les jours: Le roi vous trahit, la cour, le ministère, les généraux vous trahissent, et ayant tous les jours quelque nouveau motif de mécontentement et de crainte, s'habitua à regarder le roi, la cour, les ministres et les généraux comme les obstacles principaux à la marche de la constitution, au triomphe de la révolution. De cette conviction, au désir de renverser ces obstacles et à l'exécution de ce dessein, il n'y avait qu'un pas, et pour faire ce pas il ne fallait qu'un prétexte et un signal. La contre-révolution les donna.

Un nouvel ennemi, le roi de Prusse, était en marche, avec une armée formidable, au milieu de

laquelle l'émigration armée invoquait la vengeance. Le duc de Brunswick annonça, par son manifeste de la fin de juillet, ce qu'il préparait à la nation française, et les émigrés semblèrent prendre à tâche d'aller au-delà encore dans leurs proclamations. C'était, disaient les uns et les autres, c'était au nom du roi, en vertu d'ordres et de pouvoirs donnés par lui, et pour le délivrer du joug d'une horde de voleurs, de brigands, de cannibales et de régicides, qu'ils entraient en France, où les attendaient une foule d'hommes honnêtes et fidèles. N'était-ce pas attiser les haines, les diriger contre le monarque et l'exposer à la vengeance? N'était-ce pas le présenter comme l'auteur de tout le mal qu'on devait redouter, et donner le signal du tocsin? Il sonna le 10 août; le ministère s'écroula avec la monarchie dans un torrent de sang, et Louis XVI fut enfermé au Temple.

Parlerai-je des incitateurs aux attentats de cette affreuse journée? Sur qui en rejeterai-je l'horreur? On en a accusé Louis XVI lui-même. Hélas! il n'en fut que la victime! d'autres ont dit: Nous avons fait le 10 août, nous avons sauvé la patrie! Barbaroux en a disputé à Robespierre l'exécrable gloire, qu'il ne veut partager qu'avec Brissot, Roland et quelques autres. Mais je n'en crois pas même Barbaroux. Ce n'étaient pas des aveux qu'il faisait à la convention. Il s'attribuait l'honneur d'une entreprise dans laquelle il n'avait été qu'acteur, pour réclamer les fruits de cette entre-

prise, l'héritage de la puissance écroulée sous le choc de toutes les passions, de toutes les fureurs.

L'irritation populaire, portée au plus haut degré d'intensité, fut, je ne balance pas à le dire, l'unique ressort qui imprima ce fatal mouvement. La France était envahie : on savait généralement que le duc de Brunswick rendait compte de toutes ses mesures à Louis XVI, avec qui il correspondait; que des projets avaient été présentés au roi pour l'enlever; que l'auteur d'un de ces projets, M. de Larochehoucauld, voulait le conduire en Normandie; que, d'après l'autre plan, Louis XVI devait être conduit à l'armée de M. de Lafayette : on savait aussi que le malheureux monarque n'avait rejeté les deux propositions que parce que le duc de Brunswick l'avait assuré de sa prochaine arrivée à Paris, et lui avait recommandé de ne pas contracter d'obligations envers des hommes que bientôt il pourrait être appelé à punir de leur conduite antérieure. Dès le 3 août, des pétitions avaient demandé la suspension du roi jusqu'à la fin de la guerre; et ce jour là même, Pétion avait présenté à l'assemblée législative une adresse de quarante-six sections de Paris pour réclamer la déchéance. L'assemblée avait résolu d'examiner cette adresse le 8; le 9 elle avait rejeté, à une grande majorité, une proposition de décret de haute trahison contre Lafayette. Ce rejet avait exaspéré les esprits, et semblait promettre un résultat semblable à la motion du lendemain. Il n'en fallait pas

davantage pour ameuter les signataires de l'adresse et les fédérés, qui, venus à Paris pour célébrer l'anniversaire du 12 juillet, y étaient restés. Leur rassemblement aurait facilement arraché à la terreur de l'assemblée le décret désiré. Voilà toute la conspiration. Elle ne se trama pas en secret; elle ne fut pas l'œuvre de quelques scélérats habiles cachés dans un café. Une section, celle du Théâtre-Français, arrêta que, si, le 9 à minuit, les législateurs n'avaient pas prononcé la déchéance, on sonnerait le tocsin; on battrait la générale et qu'on marcherait contre l'assemblée et contre les Tuileries. Cet arrêté, communiqué sur-le-champ aux quarante-sept autres sections, avec invitation de s'y conformer, fut adopté à l'unanimité : Danton présidait la section où la motion avait été faite, et Danton n'en fut pas l'auteur.

Le résultat de la journée ne fut pas cependant la déchéance. Le roi fut seulement déclaré suspendu de ses fonctions. Le même décret de l'assemblée ordonnait la convocation d'une convention nationale et le changement du ministère. Ce n'était pas un triomphe complet; mais c'était le premier succès de l'ultra-révolution, et il était grand.

La nouvelle de ces événements arriva aux armées, en affligea profondément tous les chefs, et jeta la consternation dans toutes les âmes. Lafayette rassemble ses soldats, leur annonce l'attentat commis, et profitant de la disposition des troupes, il leur fait renouveler le serment de fidé-



lité à la nation, à la loi et au roi. Il mande en outre aux généraux commandant les corps séparés de son armée, de faire de même renouveler ce serment aux troupes sous leurs ordres, et d'exiger la même chose des autres généraux placés sous leur commandement. Du Mouriez reçut cet ordre du général Dillon, et refusa d'y obéir. Cet événement est trop important pour que l'on n'examine pas s'il a eu raison de refuser.

Le renouvellement du serment prêté par tous les corps de l'armée était inutile en lui-même, et n'acquerrait d'importance que par l'interprétation que les circonstances lui donnaient, et par les actes dont il semblait devoir être suivi. Avant d'ordonner le renouvellement de ce serment, il fallait donc bien peser les circonstances, et bien combiner la conduite à adopter ensuite.

La position de Lafayette était celle-ci : il était à la tête d'une armée; devant lui, un ennemi formidable menaçait les lois et l'indépendance de la nation; derrière lui, une insurrection sanglante avait ébranlé l'autorité législative, le pouvoir monarchique, et suspendu le monarque. Il devait se demander d'abord : Comment être fidèle à la nation et au roi? suis-je assez puissant pour repousser les ennemis de mon pays et pour vaincre, dans l'intérieur, les ennemis de la royauté? Ce n'est qu'après avoir répondu affirmativement aux deux questions que le général Lafayette devait se décider pour le renouvellement du serment, qui était une protesta-

tion contre le décret arraché à l'assemblée législative, une déclaration de guerre à l'ultra-révolution.

Or, il était évident que Lafayette ne pouvait répondre affirmativement. Depuis le commencement de la guerre, les armées françaises avaient, presque partout, éprouvé des revers; et l'arrivée d'une nouvelle armée ennemie ajoutait aux dangers de la France et à l'impuissance de ses généraux. Dès-lors il fallait opter entre la contre-révolution et ces armées auxiliaires, qui criaient : *Vive le roi!* à *bas la liberté!* et l'ultra-révolution qui venait d'écrire sur ses drapeaux : *Vive la liberté! plus de roi!*

Sans doute, le général Lafayette repoussait avec horreur la pensée d'abandonner à l'ennemi l'entrée du pays dont la défense lui était confiée. Cependant comment pouvait-il, après le renouvellement du serment, et suivant les menaces de sa proclamation à son armée, marcher sur Paris, pour venger et rétablir le roi, sans que l'ennemi, délivré de tout obstacle, pénétrât à sa suite?

Lafayette pouvait-il prévenir ce malheur en obtenant que l'ennemi gardât la neutralité? l'ennemi y aurait-il consenti? Non! la contre-révolution ne doutait pas que peu de jours ne fussent suffisants pour triompher et de Lafayette et de son armée, de la révolution et de l'ultra-révolution. Elle regardait Lafayette comme aussi coupable et même comme plus coupable que l'ultra-révolution; elle voulait une soumission générale et sans conditions. On obtient la neutralité quand on s'est rendu

redoutable, et l'armée et ses chefs n'avaient rien fait encore qui pût la rendre telle.

Ces considérations, d'une évidence incontestable, nous forcent à déclarer que le renouvellement du serment et la proclamation de Lafayette étaient des actes irréfléchis ou téméraires; qu'ils opéreraient une nouvelle division; qu'ils empiraient la situation de la France et surtout celle de Louis XVI.

Peut-être le général de l'armée a pensé que cette déclaration et le renouvellement du serment suffiraient pour jeter la consternation dans la capitale, pour frapper de stupeur les hommes atroces qui y dominaient, pour ranimer le courage des gens de bien et pour forcer l'assemblée à rapporter un décret dicté par l'insurrection. Pour produire un pareil effet, il aurait fallu que, concertées non-seulement avec tous les chefs des corps de l'armée de Lafayette, mais encore avec les autres généraux des autres armées, ces mesures présentassent un caractère d'unanimité qui seul leur aurait donné de l'importance et des résultats. Il était possible que la proclamation de l'indignation de toutes les armées, arrivant de toutes les frontières à Paris, eût imprimé dans les âmes des coupables une salutaire terreur; mais il était possible aussi que, poussée au désespoir, l'ultra-révolution se fût vengée sur le roi des dangers dont elle aurait été menacée, et que l'acte médité pour sauver Louis XVI devint le signal de sa mort et de celle de son épouse et de sa famille. La suite des événements appuie cette

supposition; fût-elle sans fondement, il est toujours vrai que, pour que la mesure fût avantageuse, il fallait accord et simultanéité; et il n'y eut ni l'un ni l'autre; Luckner seul, en ne s'y prêtant point, aurait ruiné le projet.

Lafayette pouvait employer les moyens de persuasion pour engager les généraux sous ses ordres à se joindre à lui; mais avait-il le droit de le leur commander? Non! La discipline militaire, quelque sévère qu'elle soit, a des limites, et un général n'y est pas tellement assujéti, même sous le rapport purement militaire, qu'il ne puisse user d'une certaine discrétion. Il est des cas où il n'est pas astreint à l'exécution d'ordres reçus, parce que ces ordres sont inexécutables ou mauvais: un conseil de guerre décide et le général est à couvert. Si la subordination militaire n'interdit pas une pareille conduite, dans de telles circonstances, à combien plus juste titre la même latitude doit-elle être accordée, lorsqu'il ne s'agit pas de stratégie et d'attaques, mais de la manifestation d'une opinion?

La subordination militaire commence au chef de l'armée; il lui est enjoint de repousser l'ennemi; c'est là sa mission, et l'autorité qui lui est confiée ne s'étend qu'à l'emploi des moyens et des hommes à sa disposition pour arriver à ce but. Toute l'armée est astreinte à l'obéissance à son chef, parce qu'alors les ordres de ce chef sont l'expression de la volonté nationale; mais employer ces moyens et ces hommes à un autre usage, abandonner l'ob-

jet unique de sa mission pour s'occuper d'un objet étranger, vouloir employer contre l'intérieur des forces qui ne doivent agir que contre l'extérieur, se mettre en opposition avec le gouvernement, c'est, de la part du général en chef, abdiquer l'autorité qui lui est confiée pour en usurper une autre, c'est substituer sa volonté et ses opinions à la volonté et aux opinions nationales; c'est renoncer à la subordination, c'est en affranchir ses inférieurs; car qui désobéit n'a plus droit à l'obéissance; le lien de la discipline est rompu, le chef n'a plus le droit d'ordonner, il faut qu'il persuade.

Mais, dira-t-on, les crimes commis ne justifiaient-ils pas l'indignation du général en chef, et l'expression de ses sentiments? oui certainement; mais comme individu. Les devoirs d'un général ne sont pas ceux d'un citoyen: quand il y a conflit entre ses devoirs, la règle de conduite n'est pas la même; le plus grand intérêt de la patrie est le motif déterminant. Si le général en chef croit devoir délibérer comme citoyen sur une question, pour agir ensuite d'après sa conviction comme militaire, ses subordonnés, citoyens comme lui, ont le droit de suivre son exemple et de n'agir de même que d'après leur conviction.

C'est ce qu'a fait Du Mouriez. Le renouvellement du serment lui parut non-seulement inutile, mais encore dangereux, parce qu'il serait devenu un germe de discorde entre ses soldats, qui de-

vaient être unis en présence de l'ennemi; parce qu'il ne pouvait être suivi d'aucun effet, sans exposer à un danger plus grand encore la nation et Louis XVI; parce qu'enfin il regardait comme son premier devoir, comme citoyen et comme soldat, de combattre et repousser ou arrêter les étrangers. Il refusa donc de faire renouveler ce serment, et il est démontré qu'il pouvait refuser sans violer la discipline militaire.

En relisant ces dernières pages, une inquiétude me saisit. On y verra peut-être des accusations contre un homme illustre qu'un beau caractère et de grands services recommandent au respect des contemporains et à l'amour de la postérité. Loin de moi une pareille intention! A une époque peu éloignée encore, quand, sous les yeux de mon vénérable ami, et pour un but que sa mort a détruit, je traçais rapidement cet exposé de sa conduite et de ses motifs, il me disait: *Que surtout ma justification ne lui cause pas un chagrin!* Aujourd'hui cette ombre chérie s'indignerait si j'exprimais des ressentiments étouffés depuis long-temps. Au lieu de condamner la conduite de M. de Lafayette, j'éprouve plutôt le besoin de la justifier. Si l'imagination nous reporte à cette horrible époque, si elle nous représente toutes les atrocités qui s'étaient commises, si nous nous peignons la douleur qu'elles devaient causer à l'un des premiers défenseurs de la liberté, nous concevrons que l'indignation qui souleva son âme absorba toutes ses

facultés et ne lui permit ni la réflexion, ni les calculs; et, en accordant à un autre d'avoir mieux jugé; on est encore forcé de donner des éloges à cette vertueuse erreur; si cruellement, si lâchement punie et si noblement expiée!

Aucun intérêt personnel ne pouvait influencer la conduite du général Du Mouriez. Il aimait Louis XVI, il n'avait rien à espérer de ministres qui avaient été ses collègues et qu'il avait fait renvoyer: il ne prévoyait pas la tentative et la retraite de M. de Lafayette, et il ne s'attendait pas à le remplacer dans le commandement de l'armée. Le sentiment du devoir et l'amour de la patrie ont donc seuls inspiré ses actions.

Au moment où Du Mouriez fut appelé au commandement, l'armée du roi de Prusse, qui avait appris les effets qu'avaient produits à Paris les déclarations du duc de Brunswick, les événements du 10 août et la protestation de Lafayette, s'était hâté de profiter des circonstances pour commencer l'invasion. Cette armée, forte de près de quatre-vingt mille hommes des meilleures troupes de l'Europe, et animée du désir de se montrer digne du grand Frédéric qui l'avait formée; était grossie par l'armée des émigrés; forte d'environ dix-huit mille hommes, qui n'avaient d'autres chances que de vaincre, ou de périr sur le champ de bataille, ou dans l'exil et la misère. L'armée destinée à arrêter l'ennemi ne montait pas à vingt-trois mille hommes, et cette armée était découragée, méfiante et mé-

contente. Avant que Du Mouriez eût pu se rendre à cette armée, Longwy était pris, Thionville, Metz et Verdun étaient menacés. Il fallait un caractère extraordinaire pour accepter, dans de pareilles circonstances, la responsabilité d'événements qui ne se présentaient dans l'avenir que sous l'aspect le plus effrayant. Le triste présage de défaites presque certaines n'a guère rien de flatteur pour l'ambition; l'ambition ne pouvait donc engager Du Mouriez à se mettre à la tête d'une faible armée, que toute l'Europe s'attendait à voir anéantir au premier choc. J'en appelle, pour confirmer cette assertion, aux souvenirs des contemporains et surtout de l'émigration.

C'était au nom de Louis XVI que les étrangers avaient occupé Longwy et assiégeaient les autres villes. Eux et la contre-révolution annonçaient hautement qu'un parti puissant dans l'intérieur favoriserait leurs succès. C'était attiser les fureurs, justifier l'emprisonnement de Louis XVI, et, pour ainsi dire, exciter à l'arrestation de tous les hommes que leurs noms, leur rang et leurs relations présentaient comme ses auxiliaires: c'était fournir de nouveaux prétextes à l'anarchie, et l'anarchie qui naissait les saisit avec avidité, pour remplir les cachots et aiguïser les poignards.

Le général Du Mouriez fut donc l'homme de l'anarchie? non! il fut l'homme de son pays; mais cette réponse est insuffisante, il en faut une autre et j'aurai le courage de la donner.

Si Du Mouriez avait été l'homme de l'anarchie, s'il avait pensé ne combattre que pour elle, il l'aurait franchement avoué, et loin de l'en disculper, dans ces pages, je proclamerais qu'il a eu raison; et que des deux fléaux qui menaçaient son pays, il s'est décidé pour le moindre. Sans doute, elle est bien atroce, bien épouvantable, l'anarchie! nous l'avons vue promener dans nos villes et dans nos campagnes ses hordes dévastatrices, ses torches et ses haches; mais le despotisme ne lâche-t-il pas aussi ses hordes, n'allume-t-il pas ses torches, et ne frappe-t-il pas des mêmes haches? L'anarchie, en faisant couler des torrents de sang, en créant de vastes ruines, fait-elle autre chose que pratiquer les leçons de la tyrannie? Ses proscriptions, ses exils sont moins nombreux encore, et sans remonter à des temps loin de nous, ne trouverais-je point d'exemples à citer, des emprisonnements illégaux, des exils arbitraires, des tribunaux sanguinaires, des assassinats judiciaires, des massacres, et suivant les expressions de Tacite, la proscription de la gloire, de la vertu, de la fortune et du courage; les mers couvertes de fugitifs?... Au moment où ces mots tombent de ma pensée et de ma plume, j'entends le bruit effrayant des vents et des flots; mes yeux effarés se fixent sur l'océan, dont les vagues en fureur ouvrent de vastes tombes qu'elles s'empressent de combler. Près de moi sont des débris qui, tout à l'heure, étaient des vaisseaux, et dans le lointain je vois

des vaisseaux qui, tout à l'heure, seront des débris et jetteront sur la plage les cadavres des péninsulaires qui ont demandé aux orages de la nature un asile contre les orages sans pitié de la tyrannie! Oui! j'ose le dire, à atrocités égales, supérieures même, l'anarchie est préférable au despotisme. La première plus odieuse, plus vile, s'épuise par ses convulsions, et sans combinaison, sans liaison, sans avenir dans ses forfaits, elle se détruit par ses propres efforts. Le despotisme froid, méthodique, systématique, avec une apparence de grandeur, trouve dans ses cruautés des moyens de conservation et d'accroissement. L'anarchie n'a qu'une existence passagère. Une partie de la génération qui en a été témoin ou victime lui survit toujours, pour la flétrir et en épouvanter les races futures; mais le despotisme traversant orgueilleusement les siècles, écrase des générations entières, et, comme assujéti aux lois de la mécanique, devient plus terrible à mesure qu'il s'avance; hélas! et souvent, au lieu de l'exécration, revêtu du manteau de la gloire (nous l'avons vu!) il reçoit des hommages!!!

Mais Du Mouriez n'en était pas encore réduit à faire ce choix. L'anarchie venait de naître, et dans la faiblesse ordinaire à l'enfance, il paraissait facile

<sup>1</sup> C'est dans la matinée du 23 novembre 1824, à la campagne d'un ami, dont la maison dominait la superbe rade de Plymouth toute couverte de bâtiments naufragés, que j'écrivais cette page et les précédentes.

de l'étouffer dans son berceau, en la privant de tous ses aliments. L'irritation générale des esprits, la méfiance contre le gouvernement, la haine contre le roi, et les passions violentes et désordonnées qui en avaient été la suite, avaient été suscitées par les intrigues, les complots, les menaces des partisans du despotisme et de la contre-révolution, et acquéraient plus de violence à mesure que les dangers devenaient plus grands et plus imminents. Tout ce qui s'était fait, tout ce qui se préparait encore dans l'intérieur avait ses causes à l'extérieur. C'est donc là que le général Du Mouriez, qui avait bien observé la marche de la révolution, jugeait devoir attaquer l'ultra-révolution, l'anarchie naissante. La monarchie n'était pas abolie. Louis XVI lui-même n'était pas déclaré déchu du trône. Il était captif avec sa famille; mais les motifs de cette captivité étaient les dangers extérieurs; en combattant ces dangers, en les repoussant loin du sol français, on détruisait les sujets d'inquiétude, on rendait la confiance et la modération à la masse de la nation et surtout on brisait ce levier puissant, dont les agitateurs s'étaient emparés pour soulever toute la France.

Du Mouriez s'était proposé pour but le salut de son pays et de son roi, qu'il unissait toujours dans sa pensée. Le seul moyen d'atteindre ce but, c'était d'écraser l'ultra-révolution en triomphant de la contre-révolution. Quelque faibles que fussent ses espérances de succès, il s'empressa de tenter

l'entreprise. Malgré son génie, son activité et la rapidité de ses dispositions, il ne peut, avec une aussi faible armée, que préparer sa défensive, et chercher à sauver les villes menacées par l'ennemi; mais tandis qu'il médite et exécute les mesures qui devaient sauver son pays, la capitale, en proie aux plus vives alarmes, désespérait du succès. Des ames atroces invoquaient la vengeance contre les prétendus complices de l'ennemi victorieux. D'autres croyaient arrêter cet ennemi par des forfaits qui devaient lui en faire redouter d'autres, et, dès les premiers jours de septembre, à l'heure même où Verdun se rendait, le massacre des prisons commença, et une multitude de victimes tombèrent sous les coups des plus lâches et des plus féroces assassins.

Du Mouriez reçoit l'horrible nouvelle, au milieu de ses faibles bataillons environnés de toutes parts par une armée immense, devant laquelle il est obligé de se retirer, pour prendre des positions plus favorables à la défensive qu'il voulait établir, jusqu'à l'arrivée des renforts qu'il attendait. Il prévoit que ce mouvement ajoutera aux alarmes et aux atrocités des cannibales de la métropole, et son ame est abîmée de douleurs, qu'il est obligé de cacher à ses troupes découragées. Il poursuit avec une ardeur nouvelle l'exécution de son plan, tandis que le gouvernement, épouvanté d'une autre invasion dans la Flandre, lui ordonnait de se rapprocher de Paris, que les ministres proposaient

d'abandonner. C'en était fait de la France s'il avait obéi; il le sentait, il persista dans le système qu'il avait adopté; parvint à arrêter, à repousser l'ennemi, et ensuite, à l'aide des secours qui lui arrivaient successivement, il prépara le combat de Valmy qui couronna les armes françaises. Dès-lors l'espérance du salut de son pays se changea en certitude.

La convention nationale venait de remplacer l'assemblée législative, et, fille du 10 août, débuta le 21 septembre par déclarer la France républicaine. Cette mesure de l'ultra-révolution n'était point attendue à l'armée. Des commissaires de la convention vinrent en apporter la nouvelle et demander un nouveau serment. Les sentiments et les opinions de Du Mouriez étaient bien contraires à ce nouvel ordre de choses. S'il n'avait consulté que ses intérêts personnels, il aurait tout abandonné. Une retraite paisible était bien préférable aux inquiétudes et aux travaux de son généralat. Il lui était facile d'obtenir de l'ennemi des conditions avantageuses: déjà le colonel Manstrein, après le combat de Valmy, avait été chargé de lui promettre tout ce qu'il pouvait désirer. Du Mouriez, en se retirant, aurait pu dire: « J'ai combattu jusqu'au dernier moment pour la liberté constitutionnelle, et je ne cesse de combattre que parce que la constitution est anéantie; » mais les motifs que d'autres auraient jugés suffisants pour légitimer l'abandon d'une cause souillée de

tant de forfaits, ne purent ébranler la constance du général. Tous les liens qui unissaient la patrie et le roi étaient rompus; mais la patrie et le roi existaient toujours; il croyait avoir encore des devoirs à remplir envers l'une et envers l'autre; et être capable de les sauver tous deux: il devait l'entreprendre.

En se prononçant, par sa retraite, contre le gouvernement établi, cette retraite, ou n'aurait produit aucun effet sur l'armée, et alors c'était un acte d'intérêt personnel dont il eût seul tiré quelque avantage, et qui ne lui eût pas fait honneur, ou bien il aurait entraîné son armée et seul il était responsable des conséquences.

S'il lui avait été possible d'entraîner son armée; il aurait dû ensuite ou s'unir aux Prussiens et à la contre-révolution, ce qui eût été une trahison, ou lutter en même temps contre les deux partis opposés, ce qui était impossible.

En outre, l'état des passions, les fureurs auxquelles Paris était en proie, ne permettent pas de douter que la déclaration de Du Mouriez et l'assentiment de son armée n'eussent été le signal du massacre de Louis XVI et de sa famille, et cette horrible catastrophe serait retombée sur le général qui se la serait reprochée à lui-même. Ceux qui disent: *le roi ne meurt pas*, se seraient consolés; mais Du Mouriez eût été inconsolable.

Il était bien plus avantageux à ses intentions, plus conforme à sa loyauté, plus digne de son



courage, de conserver son commandement, de poursuivre les succès qu'il avait obtenus déjà, d'expulser l'ennemi, de le forcer à la paix, et alors, ou le triomphe des armes françaises, et l'anéantissement des dangers extérieurs auraient dissipé les terreurs, calmé les passions et rendu les esprits à la modération, ou l'influence de la victoire, et l'appui des troupes, toujours dévouées au chef qui les a fait triompher, lui auraient permis d'assurer les jours de Louis XVI et de rétablir le système constitutionnel.

Du Mouriez continua donc de marcher vers ce but et il le fit avec tant de succès que l'ennemi, qui déjà avait demandé l'échange des prisonniers, sans y comprendre les émigrés, qu'il abandonnait à la vengeance des lois, profita d'un armistice momentané pour faire des propositions de paix, ne demandant plus en faveur du roi d'autres conditions que sa libération et son rétablissement dans l'autorité qu'il avait avant le 10 août. Ainsi ceux-là même qui, deux mois auparavant, le 27 juillet, menaçaient les Français des derniers supplices, s'ils ne se rendaient à discrétion à l'autorité absolue de Louis XVI, se bornaient, le 24 septembre, à supplier qu'on rendit au malheureux prince ce que leurs folles et orgueilleuses entreprises lui avaient fait enlever!

Ce n'était pas seulement par les plus savantes combinaisons militaires que Du Mouriez marchait à son but. Il profitait des avantages qu'il avait ob-

tenus par les armes, pour diviser et anéantir, par la persuasion, la coalition qu'il avait à combattre. Informé que le roi de Prusse, mécontent des résultats de la guerre, accusait l'émigration de l'avoir trompé pour l'entraîner dans cette guerre, il lui adressa un mémoire pour lui faire connaître les dangers de cette entreprise et la nécessité de l'abandonner.

Ce mémoire n'a été ni oublié, ni pardonné par l'émigration. Le langage en était trop accusateur et trop vrai, pour ne pas produire une vive impression. Cependant, enchaîné comme l'était Du Mouriez par les derniers événements, forcé de concilier, non pas ses pensées, mais ses paroles avec les idées triomphantes qui arrivaient de partout dans son camp, avec l'appareil de l'unanimité, il ne négligea pas l'occasion de signaler son but, le salut de Louis XVI.

« Ces terribles réflexions, dit-il en terminant ce « mémoire, doivent agiter le cœur d'un roi humain « et juste : il doit juger que, bien loin de protéger, « par les armes, le sort de Louis XVI et de sa fa- « mille, plus il restera notre ennemi, plus il ag- « gravera leurs calamités. »

Deux jours après l'envoi de ce mémoire, le 28 septembre, un envoyé apporte une réponse : c'est un nouveau manifeste du duc de Brunswick qui ose reparler encore d'une vengeance juste et exemplaire! à la lecture de cette étrange déclaration, Du Mouriez, en présence même de l'envoyé, or-



donne la reprise immédiate des hostilités. L'ennemi irrésolu veut tenter une bataille. Ses dispositions contrariées par Du Mouriez trompent ses dernières espérances, et, pendant la nuit du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, deux jours seulement après son dernier manifeste, Brunswick ne peut sauver son armée qu'en levant son camp, et il commence sa honteuse retraite.

Je m'interdis les détails de cette courte et mémorable campagne dans laquelle pour la première fois peut-être des armées nombreuses et aguerries furent repoussées, et le sort d'un peuple décidé presque sans combat. Le général Du Mouriez en a lui-même fait le récit dans ses mémoires, avec une simplicité et une modestie qui rehausse encore le mérite de ses actions. Le vulgaire ne sait pas apprécier à sa juste valeur ce genre de guerre, parce que le vulgaire n'est frappé que de ce qui a de l'éclat; mais les hommes de l'art reconnaissent que Du Mouriez déploya toutes les ressources du génie militaire le plus étendu, et que quels qu'aient été depuis ses succès et ceux d'une foule de guerriers élevés à son école et illustrés par vingt années d'exploits, la défense de la Champagne est encore le chef-d'œuvre de la stratégie.

On avait regardé le succès comme si peu probable, et la retraite de l'ennemi causa une surprise si générale, que, pour l'expliquer, les uns prétendirent que Du Mouriez avait traité avec le roi de Prusse; les autres, que la convention avait

acheté cette retraite au prix de je ne sais combien de millions, ou des diamants de la couronne de France. D'autres enfin ont attribué la conduite du roi de Prusse à une lettre pressante de Louis XVI qui l'assurait que son éloignement seul pouvait sauver les malheureux et augustes captifs. Il est inutile de répondre à ces assertions, aujourd'hui qu'elles ont été démenties par tous les faits et tous les témoignages.

Tandis que les Prussiens se retiraient de la Champagne, avec humiliation, les Autrichiens qui avaient envahi la Flandre continuaient le siège de Lille, dont l'héroïque résistance triompha des moyens les plus barbares qui aient jamais été employés dans aucune guerre. La fureur qu'excitaient ces autres ennemis ne pouvait qu'étouffer les sentiments modérés que la libération de l'autre frontière devait inspirer. Il était urgent de faire cesser les nouveaux dangers. Du Mouriez envoie en Flandre une partie de son armée sous les ordres de Beurnonville. Il laisse à Kellermann le soin de poursuivre l'armée prussienne, et il se rend à Paris pour y combiner avec le ministère les opérations d'une nouvelle campagne et voir par lui-même ce qu'il y avait à craindre ou à espérer dans la capitale au sujet de Louis XVI.

Hélas! il put à peine la reconnaître. De terribles idées et des hommes plus terribles encore y dominaient. La lutte des partis menaçait déjà de devenir un combat à mort, et cependant aucun de

ces partis n'osait montrer le moindre intérêt au monarque captif. La France avait été envahie au nom de Louis XVI, et quiconque était soupçonné de pitié était déclaré traître à son pays. Les scélérats qui avaient soulevé, qui dirigeaient la populace, traitaient en ennemi quiconque ne partageait pas leur fureur, et se servaient habilement des haines qu'ils attisaient contre l'auguste captif pour épouvanter leurs adversaires. Provoquait-on une loi protectrice de la vie et des propriétés des citoyens; on voulait sauver le tyran! Réclamait-on la punition des assassinats qui avaient épouvanter la capitale; on voulait sauver le tyran! Dénonçait-on les révoltes et les usurpations de la commune; on voulait sauver le tyran! Réfutait-on les sophismes de Robespierre, les affreuses niaiseries de Collot, les infernales déclamations de Marat; on voulait sauver le tyran! Ainsi l'abandon de Louis XVI, par un parti, à la rage de l'autre, devenait le préliminaire obligé du peu de bien qu'on pouvait demander, ou des immenses calamités qu'on voulait prévenir!

Du Mouriez chercha à rallier les girondins et les impartiaux pour abattre les jacobins et sauver la vie du roi. Danton avait une ame brûlante et une immense popularité; mais il était ouvert à la pitié. Danton à la tête de cette alliance aurait pu sauver Louis XVI et sa famille. Qu'importait que Danton fût grossier, ignorant, méprisable, et qu'il se fût montré cruel, s'il pouvait conduire au but désiré?

mais la gironde rejeta ces propositions et Danton fut tout à la vengeance!

Du Mouriez pensait à se démettre de son commandement; quoique, déjà en butte aux accusations de Marat, il sût bien qu'à peine rentré dans la vie civile, il aurait expié sous le fer des assassins son patriotisme et ses succès; mais la gironde, qui invoque son appui, combat ses intentions. Il cède: malgré tout ce qu'il a vu, il pense que ses efforts peuvent encore changer la face des choses. Les préparatifs du procès de Louis XVI n'étaient pas commencés encore. Il pouvait, par des mesures militaires sages, audacieuses et rapides, par une victoire éclatante, par la destruction de l'armée ennemie, par une brillante campagne, imposer la paix à l'extérieur, et obtenir dans l'intérieur l'influence et l'enthousiasme qu'on accorde moins à une campagne savante.

Il se hâte de terminer son travail, de le faire adopter, de se rendre à la tête de son armée, d'en distribuer les différents corps, et, quatre jours après son arrivée, il commence l'exécution de ses plans. Des combats partiels, renouvelés presque tous les jours, amènent la journée de Jemmappes, où, pour la première fois, les étendards de la liberté déployés en bataille rangée sont couronnés par la victoire. C'est peu pour Du Mouriez: avec une rapidité prodigieuse alors, il poursuit l'ennemi de positions en positions, de ville en ville, et six semaines après l'ouverture de la campagne, les

trois couleurs flottent sur toutes les tours de la Belgique.

Jours de la valeur et du patriotisme, aurore des gloires de la France nouvelle, ah! que ne vous présentez-vous seuls à nos regards! que ne remplissez-vous seuls toute notre mémoire! nobles souvenirs, réveillez-vous du moins! consolez-nous et du passé qui ne peut vous flétrir, et du présent qui ne peut vous effacer. Retraced à une génération nouvelle les exploits qui ont protégé son berceau, et si d'autres récits, trop vrais et trop cruels, épouvantent son imagination, réconciliez-la, par vos charmes, avec l'amour de la liberté!

Tandis que Du Mouriez marchait rapidement vers son but, les chefs de l'ultra-révolution avaient soupçonné ses desseins, et ne s'occupaient qu'à les déjouer. L'horreur qu'avait inspirée au général l'état où il avait trouvé la capitale lui avait arraché des paroles indiscrettes; car c'était une indiscretion que d'exprimer la pitié pour un monarque détrôné. On craignit que ce sentiment n'inspirât des actes, et l'action d'un général victorieux et cher à son armée aurait pu anéantir le règne des jacobins. Ceux-ci voulurent le prévenir en frappant la victime qu'il voulait sauver. Le jour même de la bataille de Jemmappes la convention décréta la mise en jugement de Louis XVI, et les succès obtenus contre les armées étrangères n'offrant plus à l'ultra-révolution qu'un nouveau sujet de

terreur, elle hâta de tous ses efforts la décision sur le sort du roi captif.

Le moment de cette décision approchait. Du Mouriez se fait précéder à Paris par un certain nombre des plus braves et des plus fidèles de ses officiers, tandis qu'aidé par d'autres, il cherche à éveiller dans l'ame de ses soldats, sinon un sentiment d'amour, au moins de la compassion pour l'infortuné qui avait été leur roi. Mais ce but était devenu difficile à atteindre. Les desseins du général, médités dans le secret, soupçonnés par la convention, étaient trahis par la folie et la jactance de ce parti qui, depuis quatre ans, avait combattu et trompé toutes les espérances. La contre-révolution, qui devait trembler pour les jours du roi, osait menacer encore, non plus de la vengeance des rois dont les bataillons avaient disparu, mais de la révolte des armées françaises. Elle proclamait partout que Du Mouriez vainqueur allait marcher sur Paris avec son armée, pour dissoudre la convention et rétablir Louis XVI. *Pelletier* l'assurait dans ses écrits imprimés en Angleterre, sous les yeux des agents conventionnels. Dès-lors la convention envoya ses agitateurs à l'armée de la Belgique, et les efforts de ces barbares, s'ils ne fermèrent pas les ames à la pitié, en étouffèrent l'expression. Peu répondirent aux appels ou aux insinuations de leur chef, et d'autres s'en firent les délateurs, pour n'en pas paraître les complices. Dès-lors il était impossible de faire déclarer

l'armée en faveur du roi, dont le procès avait commencé le 11 décembre. La seule chose au pouvoir de Du Mouriez, c'était de ramener vers la frontière, et ensuite de mettre en marche sur Paris, suivant les circonstances, les régiments sur lesquels il pouvait le plus compter, sous les ordres de ses meilleurs généraux; mais ce mouvement des troupes ne pouvait être secret; on en aurait sur-le-champ signalé le but; on aurait eu le temps de préparer la résistance, et peut-être pour frustrer les desseins du général, on aurait hâté la catastrophe qu'il voulait empêcher. Ces réflexions le déterminèrent à se rendre seul à Paris. Il espérait que cette démarche dissiperait les soupçons et qu'il pourrait agir avec plus d'efficacité en n'employant que l'influence qu'il croyait avoir acquise par ses services.

Il arriva à Paris le 1<sup>er</sup> janvier, et il y était à peine que ses espérances commencèrent à l'abandonner. Cinq jours avant son arrivée, les défenseurs de Louis XVI avaient été entendus, et la convention se disposait à prononcer. Avant de parler de la conduite de Du Mouriez pendant son séjour à Paris, arrêtons un instant nos regards sur cette convention; faisons-nous violence pour examiner de sang froid ce qu'elle était et ce qu'elle faisait.

Jamais peuple, jamais siècle n'enfanta une pareille assemblée. Là siégeaient pêle-mêle les hommes nés dans les rangs les plus élevés de la société,

et les hommes sortis tout-à-coup de la lie de la populace: les hommes destinés par leur éducation et leur fortune aux fonctions les plus éminentes de tous les gouvernements, et les hommes que l'ignorance et la pauvreté semblaient condamner aux plus vils emplois de tous les métiers: les hommes qui nourrissaient dans leurs cœurs tout ce que la nature a de plus doux, tout ce que la raison a de plus sublime, tout ce que le ciel a de plus pur, et les hommes qui se livraient à tout ce que la nature a de plus atroce, à tout ce que le délire a de plus absurde, à tout ce que l'enfer a de plus abominable. Là s'élevaient des voix qui retentiront dans les siècles, et que les législateurs et les sages de l'avenir écouteront avec un religieux recueillement, comme des oracles, et là se proclamaient ces principes immortels aussi de la barbarie; ces principes qui traverseront les âges pour épouvanter l'humanité. Là on admirait les élans sublimes du plus intrépide courage, même de l'audace la plus téméraire, qui se jouaient de tous les dangers de la vie et de la mort; et là tremblaient, sur leurs sièges, des lâches qui achetaient, par des arrêts de mort, le funeste privilège de prolonger leurs terreurs. Là enfin se réunissaient, se combattaient et se confondaient toutes les vertus et tous les vices: en un mot, comme l'a dit Garat, *la convention était un monstre.*

Convoquée par l'insurrection du 10 août, sa mission était de donner à la France des lois répu-

blicaines, et une grande majorité aurait voulu se borner aux fonctions de législateurs; d'autres n'étaient pas décidés sur ce point; c'est-à-dire qu'ils étaient disposés à se laisser conduire par les circonstances et les événements. Enfin, d'autres étaient déterminés à saisir et à exercer tous les pouvoirs, et à renverser tous ceux qui oseraient y mettre obstacle. La devise de ces partis était la même : *Le salut de la république.*

A côté de la convention, la commune de Paris, sa sœur aînée, s'était élevée dans la journée du 10 août, et s'était emparée de l'héritage de la monarchie et du ministère, renversés en même temps. Cette commune s'allia au parti de l'assemblée qui voulait la domination, et consentit à la partager avec lui. Si on réfléchit que c'était aussi la commune de septembre, on n'exigera pas de détails sur ses projets et sur ses plans; il suffira de dire que, née de l'insurrection, elle avait enfanté les massacres et peuplé la montagne.

La gironde déployait, dans cette assemblée, toutes les ressources du génie et de l'éloquence, pour fonder la république sur l'humanité, sur les vertus, sur la justice. C'était déclarer la guerre à la commune et à la montagne. Les hostilités commencèrent avec la session. La partie saine de la convention devait succomber, car elle ne voulait d'armes que des décrets, et elle les méditait; tandis que l'autre partie aiguillait des poignards, et préparait de nouvelles insurrections.

Ce n'est pas, comme on l'a écrit, les discussions sur le sort de Louis XVI qui ont amené les funestes dissensions conventionnelles; ce sont au contraire ces dissensions qui ont fait de ces discussions une question de vie et de mort. Le supplice de Louis XVI n'était point commandé par les intérêts de la république : il était contre tous les principes politiques de priver la nation d'un ôtage précieux qui pouvait devenir bientôt la garantie du salut et de la paix de la patrie. Il n'y avait dans la convention qu'un très-petit nombre d'hommes qui haïssent personnellement le malheureux prince, et qui désirassent sa mort, soit comme punition de sa conduite, comme roi, soit comme vengeance particulière. L'opinion de la majorité de la convention était que le sort de Louis XVI était irrévocablement fixé, puisqu'il n'était plus que le prisonnier de la nation, et que tout ce qu'il y avait à faire, c'était de décréter les lois constitutionnelles de la république.

Dans la discussion de ces lois, la gironde aurait eu tous les avantages que procurent le savoir et le talent de la parole : elle aurait vaincu la montagne et entraîné l'assemblée. D'un autre côté, l'adoption de ces lois, et l'établissement d'un gouvernement, dépouillaient la commune de Paris des pouvoirs qu'elle avait usurpés, et la soumettaient à l'obéissance, comme toutes les municipalités de l'empire. Ainsi la commune, qui voulait conserver ses pouvoirs, ne voulait pas l'établissement d'un

gouvernement, dont la gironde proclamait sans cesse le besoin, et la montagne ne voulait la discussion des lois nouvelles qu'autant qu'elle pourrait imposer les siennes.

La commune et la montagne devaient donc, avant tout, perdre la gironde, qui seule entravait leur domination. Mais les girondins avaient, dans toutes les circonstances, donné des preuves de patriotisme qu'il était difficile d'arracher de la mémoire du peuple. Ils avaient signalé leur amour pour la liberté avec trop de constance et trop d'éclat, pour que, dans toute leur conduite passée, on pût trouver le moindre sujet d'accusation contre eux. Pour perdre la gironde il fallait donc lui demander, au nom de la patrie et de la liberté, un sacrifice qu'elle devrait refuser au nom de l'humanité; un sacrifice qu'il était facile de présenter à un peuple dans la fièvre des passions, comme un grand acte de justice nationale, et dont le refus serait considéré comme un attentat contre les droits du peuple. C'est ce que firent la commune et la montagne : et le sacrifice qu'elles demandaient c'était le sang de Louis XVI.

La gironde en frémit d'horreur, avec la majorité de l'assemblée; mais des pétitions apportées incessamment à la barre réclamaient la même chose : la gironde et la majorité durent dissimuler leur indignation, et ne pouvant repousser la mise en accusation, réclamèrent, pour ce grand procès, une solennité et des formes dont ils espéraient le

salut de l'auguste victime. Leurs intentions ne pouvaient être méconnues; leurs discours même proclamaient que Louis XVI ne pouvait être condamné, ni comme roi, parce qu'il était inviolable, ni comme individu, parce qu'aucune loi antérieure ne pouvait l'atteindre. Dès-lors les hommes de l'insurrection s'assemblent, délibèrent, et menacent de mêler au sang du monarque le sang des traîtres qui oseraient, non pas l'absoudre, mais lui faire grace. A l'appui de ces menaces, la montagne s'écriait, en s'adressant au côté droit : « Vous voulez sauver le tyran. Cette preuve de vos intentions « anti-républicaines nous manquait encore; mais « vous la produisez enfin, et le peuple est là qui « vous entend et qui apprend à connaître ses ennemis. » Pour être *l'ami du peuple qui était là*, il fallait parler comme Marat, et crier : *la mort!*

Je n'entrerai point dans les détails de l'accusation. Tous les délits imputés à Louis XVI avaient été énoncés par ses accusateurs, bien moins pour convaincre ses juges, que pour appeler ses bourreaux, et entraîner la populace à exiger un grand attentat. Il importait peu que ces délits fussent réels; il suffisait, pour soulever le peuple, que les accusations fussent vraisemblables, et malheureusement la conduite du roi les avait rendues telles. Dès-lors, aux yeux du vulgaire, la mort de Louis XVI devait être l'expiation des crimes de la contre-révolution et de l'invasion, dont on le rendait solidaire.

Mais dans l'assemblée qui devait prononcer sur le sort de l'infortuné ces accusations auraient été insuffisantes, parce qu'elles y auraient été combattues, et que, dans le cas même où toutes les preuves imaginables les auraient appuyées, on leur aurait opposé l'inviolabilité constitutionnelle. Il fallait donc poser autrement la question : c'est Robespierre qui s'en charge, écoutons :

« Il n'y a point ici de procès à faire ; Louis n'est point un accusé ; vous n'êtes point des juges ; vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'état et les représentants de la nation. Vous n'avez pas à prononcer une sentence pour ou contre un homme ; mais une mesure de salut public à adopter, un acte de *providence nationale* à exercer. »

Comme tout est simplifié par le système de Robespierre ! Peu importe que Louis XVI soit innocent ou coupable ! Peu importe que coupable il soit encore défendu par l'inviolabilité promise ! Ce n'est pas un procès, ce n'est pas un débat judiciaire, on est affranchi de toutes les lois antérieures, de toutes les formalités de la procédure, et tout se réduit à examiner si on a intérêt à supplicier Louis XVI !

Était-il donc impossible d'arracher l'infortuné à l'échafaud ? Ces longs et mémorables débats n'avaient-ils été ouverts que pour donner à une résolution fixe, à un acte déterminé d'avance, une espèce de solennité qui eût l'air de la justice ? Non, je ne le pense point : sans doute, pour un grand

nombre de membres, le vote de mort ne dépendait plus de la force de l'accusation, de celle de la défense, ou des considérations politiques qui leur seraient offertes ; leur détermination était prise et elle était immuable ; mais un nombre plus grand encore était déterminé à sauver l'auguste victime, et beaucoup d'autres, indécis entre la pitié et la terreur, étaient prêts à donner leurs voix, suivant qu'on agirait sur ces sentiments.

Il était donc possible d'obtenir de la convention qu'elle laissât vivre le monarque détrôné ; mais la défense du prince n'était guère propre à conduire à ce but si désiré. Ma conviction, autorisée par celle d'un grand nombre de témoins des événements, me force à déclarer que celui des défenseurs de Louis XVI qui parla à la convention n'a compris ni sa cause ni ses juges.

L'examen seul de l'accusation, la lecture des discours prononcés, des opinions émises déjà, l'observation des hommes et des partis de l'assemblée, la connaissance des dispositions des spectateurs et celle de l'esprit public, tout indiquait que les passions seules agissaient et qu'il fallait agir sur les passions. Toutes les preuves, tous les raisonnements du monde n'auraient pas fait décider que Louis XVI n'était pas coupable. Une froide discussion de toutes les charges était hors de propos : ce n'était pas un plaidoyer qu'il fallait prononcer. Que pouvait le langage du barreau contre *les actes de providence nationale* de ces cruels hommes d'état ?

Je ne sais ; mais il me semble que , chargé de disputer, à des barbares la tête auguste du malheureux qui fut mon roi , près de remplir une pareille mission , voyant arrêtés sur moi les regards de tous les peuples et de tous les siècles , je me serais dit : « Quand j'aurai parlé je n'aurai plus besoin de vivre ! » Il est immense le pouvoir de l'homme qui , au milieu de pareilles circonstances , en se déterminant à agir se détermine à périr ; qui , en dépouillant le supplice de ses terreurs , le pare des vêtements de la gloire , et en fait le guide de la vie à l'immortalité. Déjà ses sentiments , ses pensées , ses paroles sont d'un ordre supérieur et appartiennent à une autre existence. C'est du ciel que viennent ses accents , soit qu'il aiguillonne dans les consciences la justice qui y sommeille , soit qu'il étouffe dans les ames pusillanimes l'apathie et la lâcheté qui les engourdisent , soit qu'il mette les moins féroces de ces juges sanguinaires aux prises avec la pitié et repaisse leur orgueil du spectacle des prières à genoux et en larmes , soit enfin que , recueillant toute son énergie , détachant de l'assemblée une partie de ses membres , dont il retrace et les attentats commis , et les attentats médités , il en fasse horreur à leurs propres collègues , les force à séparer leur cause de celle de ces génies infernaux , et fasse éclater sur l'abominable montagne les anathèmes de l'humanité et l'affreuse primeur de l'exécration des siècles.

Que n'aurait pas produit sur une assemblée

mue par la terreur ce courageux exemple , donné par le défenseur de Louis XVI , du mépris de la vie et du dédain de la mort ? n'eût-il pas suffi pour arracher le vœu du salut à quelques-unes de ces voix dont la faible majorité fit dresser l'échafaud ? Comment auprès de ce roi qui n'avait plus que de la résignation , auprès du vénérable Malesherbes qui n'avait plus que des larmes , n'a-t-on pas trouvé ces grandes inspirations qui frappent tous les esprits , agitent toutes les ames , éveillent tous les sentiments ? Comment n'a-t-on pas lancé de ces traits , de ces phrases , de ces mots que l'orateur profondément ému tire de sa conscience , et qui , tombant comme la foudre , étourdissent , désarment et terrassent le crime même ?

Ce que le défenseur de Louis XVI n'avait pas fait , d'autres le tentèrent , mais leur position n'était pas aussi avantageuse. Le premier qui se présenta , le Bayard des fastes civils de la France , le législateur sans reproche et sans peur , *Lanjuinais* ; au milieu d'une épouvantable tourmente , du haut de la tribune d'où on voulait le précipiter , fit retentir des paroles héroïques , et osa réclamer de la convention le rappel du décret de jugement contre l'ex-roi. Peu s'en fallut qu'il ne triomphât. Un instant il entraîna la convention , dont la majorité menaçait de se retirer. La proposition d'un terme moyen lui fit perdre le fruit de son intrépide attaque et lui arracha la victoire.

Son exemple fut imité ; les jours suivants , pen-



dant la continuation de ces mémorables débats ; mais il était trop tard : la terreur des proscriptions grossissait le nombre de la minorité, et enfin elle l'emporta. Ce fut en vain que Vergniaud, recueillant tout le courage qui devait l'abandonner bientôt, défendit avec l'éloquence d'un Démosthène ou d'un Mirabeau cette vie dont quelques jours après il se laissa imposer le sacrifice ; ce fut en vain que Lanjuinais, revenant à la charge, voulut, environné d'assassins dont il bravait les hurlements et les poignards, imposer une forme judiciaire au vote que l'assemblée allait émettre. Il était trop tard ; la convention subjuguée n'entendait plus. Louis XVI ne pouvait plus être sauvé par elle !

C'est pendant ces débats que Du Mouriez arriva à Paris. Il était couvert de gloire, mais environné de soupçons, et accusé hautement de vouloir sauver le roi. S'il s'était déclaré ouvertement, comme il eut l'intention de le faire, s'il s'était présenté à la convention pour y demander qu'on épargnât la vie du monarque, il se serait sacrifié sans utilité, car tous les partis auraient été réunis sur-le-champ pour condamner un chef d'armée qui se serait permis d'intervenir dans leurs débats, et cette démarche aurait ajouté à la rage des hommes qui voulaient *la mort du tyran*.

Du Mouriez ne pouvait donc faire que des tentatives secrètes ; auprès des membres de la convention qu'il connaissait ou auxquels il supposait quelque influence. Tant qu'il crut à la possibi-

lité d'obtenir de la majorité de la convention une décision favorable, il ne négligea aucun des moyens qui lui paraissaient propres à conduire à ce but. C'est à la gironde qu'ils s'adressa d'abord ; Vergniaud, Gensonné, Pétion, exprimaient comme tous les conventionnels modérés leur horreur pour le régicide, et promettaient de faire tous leurs efforts ; mais le général vit bientôt qu'il pouvait peu compter sur ces promesses, et que tout le génie de la gironde serait inutile, parce qu'elle manquait de résolution. A l'aspect des dangers qui environnaient la partie saine de l'assemblée, Du Mouriez renouvela une proposition qu'il avait faite par écrit, trois semaines auparavant, d'amener à Paris pour maintenir l'indépendance et la sécurité des représentants, douze ou quinze mille hommes ; mais il ne voulait le faire qu'autant qu'un décret de l'assemblée proclamerait ses dangers, ou que, renouvelant les débats du 26 décembre, une partie des représentants se retirerait en masse, en protestant contre la violence, et en appellerait au courage des bons citoyens et de l'armée. Alors Du Mouriez serait reparti à la hâte, pour se mettre à la tête de quelques divisions et les ramener au secours des députés. Rabault, Grangeneuve, Kersaint, Louvet et quelques autres appuyaient ce projet ; mais Guadet, Vergniaud, Gensonné, le firent rejeter, le premier parce qu'il haïssait Du Mouriez : les autres parce « qu'ils ne « voulaient pas, disaient-ils, même pour leur pro-

« pre défense, recourir à l'emploi de la force. »  
 Brissot surtout parut révolté d'une « proposition  
 « contraire, selon lui, à tous les principes, et qui, si  
 « elle était adoptée, même pour une cause juste, de-  
 « viendrait un précédent funeste à la république. »

Ne pouvant rien par la gironde, Du Mouriez s'adresse aux jacobins, mais avec moins d'espoir de succès. Il aurait fallu que les girondins réclamaient le supplice du roi, pour que les jacobins s'y opposassent, et probablement même la chose était trop avancée pour que les jacobins, au lieu de sauver Louis XVI, ne regardassent pas le changement de la gironde comme une victoire qu'il fallait compléter.

Un homme avait acquis un grand ascendant sur les jacobins : c'était Robespierre. On lui soupçonnait une ambition autre que celle qu'il avait, et le général Du Mouriez voulut en tirer parti. Barrère se chargea de lui parler, de lui montrer la puissance et la gloire qu'il acquerrait en faisant épargner la vie de Louis XVI; de lui promettre l'appui de tous les chefs, l'obéissance de toutes les armées, en un mot de lui présenter sa domination sur les différents partis, la dictature, comme le fruit immédiat de sa conduite. Barrère, qui n'était atroce que quand il avait peur, remplit cette mission avec empressement : il paraissait même s'intéresser vivement au sort de l'auguste accusé. Robespierre fut un instant indécis; mais sa haine contre Louvet et Vergniaud l'emporta. Il s'était

d'ailleurs prononcé déjà avec trop de violence pour rétracter ses paroles et courir des chances qu'il regardait lui-même comme incertaines.

Danton avait, peut-être encore plus que Robespierre, les moyens d'arracher Louis XVI au supplice, mais Danton plus encore que Robespierre haïssait la gironde et surtout Guadet. Du Mouriez voulut tenter d'étouffer ce ressentiment qui allait être si fatal; mais ses tentatives furent encore infructueuses.

Le ministère ne pouvait lui prêter aucun appui, parce que d'abord ce ministère était divisé d'opinions, et ensuite parce qu'il était absolument sans pouvoir et sans autorité. Roland, dévoué tout entier à la gironde et en butte à la haine des jacobins, osait à peine manifester ses intentions qui étaient bonnes. Garat, dès le premier instant qu'il vit Du Mouriez, le comprit, et offrit de travailler de concert les membres de l'assemblée, pour leur inspirer le courage nécessaire dans la crise où ils allaient se trouver. Ce fut là le principe de leur liaison et de l'amitié que la conduite de Garat était bien propre à inspirer. Pendant le séjour de Du Mouriez à Paris, ils se virent presque tous les jours, soit en public, soit en particulier, et chaque fois ils ne s'occupaient que de ce qu'on pouvait faire pour prévenir l'horrible catastrophe.

Le général, prévoyant la condamnation, espérait que les habitants de la capitale s'opposeraient à l'exécution, et pensait qu'il serait facile de les ré-

volter contre l'attentat dont on voulait les rendre témoins. Déterminé à se mettre à leur tête avec les officiers de son armée qui se trouvaient à Paris, il parcourut les différentes sections, pour s'assurer de l'esprit du peuple, et savoir s'il était possible de soulever quelques hommes honnêtes et énergiques, et de réunir autour d'eux la masse des citoyens, pour briser le joug atroce qui pesait sur la capitale. Ses espérances furent encore déçues. Il ne rencontra que des hommes faibles, qui donnaient des larmes à Louis XVI, mais qui n'osaient même pas penser à se mouvoir pour sa défense.

Il ne restait plus que la garde nationale; mais Santerre la commandait et il semble que tout espoir était interdit. Du Mouriez néanmoins ne pensait pas ainsi. Ce féroce Santerre était devenu sensible à la gloire militaire; il s'était passionné pour le guerrier dont les talents et la valeur venaient de sauver la France, et il s'en constituait le défenseur contre les jacobins. Le général voulait profiter de ces dispositions, et parler à Santerre du salut de Louis XVI que seul désormais il pouvait opérer, avec la garde nationale : il y avait du danger à le faire, il fallait beaucoup d'adresse et de réserve, car Santerre était entré trop avant dans l'ultra-révolution pour n'être pas révolté de la proposition d'arracher la victime à l'échafaud, sans infliger une autre peine.

La décision de la convention, contre l'appel au peuple convoqué en assemblées primaires, blessait

trop évidemment les droits de la nation pour que beaucoup de républicains ne la blâmassent pas. Du Mouriez discuta la question avec Santerre, et lui prouva facilement que les amis les plus ardents de la liberté devaient être les premiers à réclamer contre un décret qui dépouillait la nation d'un droit qu'elle n'avait pas délégué; que la garde nationale et son chef étaient les défenseurs nés des droits du peuple; qu'ils manqueraient à leurs devoirs, si, prêtant l'appui de leurs armes à l'exécution de ce décret, ils sanctionnaient l'usurpation de l'assemblée; que l'armée et ses chefs, quelles que fussent leurs opinions, devaient une obéissance aveugle aux décrets des représentants; mais que les gardes nationaux étaient citoyens, et qu'avant d'obéir ils devaient délibérer; que leur soumission, dans ces circonstances, les ferait regarder comme des instruments passifs de la convention et de la commune, et que tout le déshonneur en retomberait sur le chef; tandis qu'il s'honorerait en revendiquant, pour ses concitoyens, les prérogatives des hommes libres.

Santerre n'était pas grand raisonneur, et Du Mouriez s'attachait moins à bien raisonner qu'à produire de l'effet sur son ame, par l'emploi de ces mots qui, dans ces temps, l'emportaient sur toutes les raisons. Il réussit assez bien, puisque Santerre se laissa aller jusqu'à promettre d'en parler à quelques officiers et de leur proposer de délibérer par bataillons.

La question de la vie et de la mort de Louis XVI fut agitée aussi dans ses entretiens. Santerre était très-prononcé pour la mort, et cependant il avouait que l'opinion de Garat, de conduire Louis sur la frontière avec une force suffisante pour le protéger, et là de le mettre en liberté, pour qu'il fit ce qui lui conviendrait, était digne d'un peuple grand et libre. Il craignait que de grands dangers n'en résultassent, et c'est ce qui l'empêchait de la partager. Il aurait plus facilement consenti à garder Louis XVI prisonnier jusqu'à la paix, comme Du Mouriez le désirait, et, malgré ses liaisons avec Marat, Santerre aurait consenti à agir pour ce but, si la gironde, au lieu de voter la mort, avait daigné se rapprocher de lui.

Le dénouement de cette horrible tragédie se précipitait, et sa rapidité déjouait tous les calculs, tous les projets et toutes les espérances. L'appel nominal sur la culpabilité avait d'abord présenté une telle majorité pour l'affirmative que les girondins qui, jusqu'alors, avaient voulu s'opposer au supplice du monarque accusé, et avaient combattu avec le plus grand courage, regardant leur défaite comme certaine, abandonnèrent la victime.

On s'étonne qu'après les discours éloquents des principaux membres de la gironde, ils aient eux-mêmes voté la mort. On les a souvent accusés de n'avoir pas réellement voulu sauver Louis XVI. Cette accusation est injuste et la conduite des girondins n'est pas inexplicable. Ce n'est pas à la

terreur qu'ils ont cédé : ce n'est point par lâcheté qu'ils ont prononcé la peine de mort : tous ont trop bien prouvé qu'ils savaient mourir ; mais prévoyant que la continuation de leur résistance ne changerait rien au résultat ; que leur défaite consoliderait le triomphe de la montagne ; que leurs votes en faveur de Louis XVI les éloigneraient pour jamais du pouvoir, et que désormais les hommes les plus atroces deviendraient les arbitres de tout et noieraient la France dans le sang, ils crurent, en démentant les accusations de vouloir sauver le roi, pour le restaurer, se donner des titres à la confiance et se mettre en état de lutter ensuite avec plus de succès, et de prévenir la funeste domination qui menaçait la patrie.

Bientôt, hélas ! ils connaîtront leur erreur ! l'arrêt fatal est prononcé. Des hommes sensibles le repoussent en vain ; en vain les défenseurs de Louis réclament une révision nationale : en vain, élançant par les remords à toute la hauteur de la vertu la plus héroïque, *Manuel*, devenu tout-à-coup l'émule de Lanjuinais, fait entendre à ses anciens complices les accents de l'honneur, de la justice et de l'humanité. En vain, pénétré d'une profonde horreur, il donne un noble exemple en se séparant des cannibales... *Manuel* est voué à la mort ; mais Louis XVI ne sera point sauvé ! le décret de mort est proclamé le 20, et le 21 il est exécuté !

O jour lamentable, cause d'un deuil éternel, source des larmes de mon enfance, de celles de ma

famille et de mon vieil ami, moment fatal où la hache a tombé, où la main d'un bourreau a relevé et présenté à une foule muette et tremblante la tête ensanglantée du malheureux Louis, souvent je vous ai dit : Éloignez-vous de mes pensées ! ne revenez pas à chaque instant déchirer mon cœur, épouvanter mon ame ! ne soyez pas sans pitié ! cessez de peser sur mon pays ! et maintenant que ce jour se retrace à ma pensée et renouvelle toutes mes douleurs, au lieu de le repousser, je l'invoque, je lui demande de se développer aux regards de mes contemporains, d'apparaître dans son horrible solennité, de redire les cruelles leçons dont il est rempli, et c'est de lui que je sollicite des idées de sagesse pour les rois et pour les nations ! *Et nunc, reges, intelligite ; erudimini qui judicatis terram !!!*

La révolution avait péri. Du Mouriez lui avait été fidèle, il l'avait servie avec succès et avec gloire. L'ultra-révolution triomphait, et le général, décidé à ne la point servir, n'éprouvait que le besoin d'aller pleurer, dans la retraite, des crimes dont il était innocent et inconsolable. Il savait bien que ses jours étaient menacés, qu'après les sentiments qu'il avait exprimés, sa démission ne précéderait que de peu d'instants sa mise en jugement et son supplice : que la montagne réclamait déjà son arrestation ; mais il est des circonstances où toutes les chances de la vie et de la mort deviennent indifférentes. Les factions triomphantes ennoblissent les échafauds qu'elles dressent au nom de l'anar-

chie, comme au nom de la royauté. On y peut monter avec gloire.

Du Mouriez vint à Paris, de la campagne où il s'était retiré, le lendemain de l'exécution, prêt à prendre son parti. Il en fut détourné par les personnes qu'il vit, et par les réflexions que lui inspirèrent la triste stupeur de la capitale et l'état des partis. Il crut de nouveau pouvoir rendre service à son pays, et il sacrifia à ce désir ses inclinations personnelles. Sa démission aurait été inutile à tous ; sa mise en accusation et sa condamnation eût été un nouveau triomphe pour l'anarchie et aurait ajouté à ses forces ; en supposant qu'il eût été acquitté, et qu'ensuite il eût été attendre dans une solitude et au sein du repos le retour de l'ordre et de la justice, sa conduite n'aurait rien eu que d'ordinaire. Il ne fallait qu'un peu d'égoïsme pour courir ces chances de la retraite ou du supplice, mais il fallait du courage pour y renoncer ; il fallait du patriotisme pour rentrer sur une scène ensanglantée, et, toujours fidèle aux vœux de la France, tenter de la sauver encore du joug de l'étranger et de l'anarchie.

L'épouse, la sœur et les enfants de Louis XVI étaient dans les fers ; et il y avait à craindre qu'ils ne suivissent de près leur auguste chef. Leur salut et celui de l'état s'identifiait dans le plan de Du Mouriez et ne dépendait que du renversement de la commune et de la montagne. C'est ce que voulait le général. Malheureusement ses projets n'é-

taient plus secrets, et la commune et la montagne s'appliquèrent à déjouer toutes ses combinaisons, comme si elles avaient connu son plan dans tous ses détails. Un seul trait va développer les projets de ses ennemis.

Robespierre, à qui Du Mouriez avait fait demander le salut de Louis XVI, ne pouvait se servir de cette prière, après l'avoir méditée et rejetée dans son intérêt, que pour perdre celui qui la lui avait faite : il en parla à ses atroces confidents qui le pressèrent de faire arrêter le général. *Mais, dit Robespierre, on n'arrête pas un général victorieux ! Eh bien, répond Dubois-Crancé, il faut le faire battre !*

Du Mouriez avait besoin de nouveaux succès contre les étrangers : une campagne rapide et décisive, suivie d'un traité avantageux, lui aurait permis d'employer à combattre l'ultra-révolution des troupes toujours plus attachées à leur général. Les féroces dominateurs de la France ne pouvaient ravir aux soldats français la valeur et le patriotisme dont ils étaient animés ; mais la valeur et le patriotisme ne sont pas les seuls éléments de la victoire. Une discipline sévère et une administration habile, active et vigilante, en sont les auxiliaires indispensables. Désorganiser l'administration, relâcher les liens de la discipline, amener le mécontentement par le besoin et l'insubordination par la défiance ou la jalousie, telle était la marche que devait suivre l'ultra-révolution, pour prévenir

les succès et amener la ruine du général qu'elle redoutait.

Pour l'exécution de son projet, Du Mouriez avait besoin de pouvoir compter sur la tranquillité des provinces conquises. Il devait faire tous ses efforts pour mériter leur amour et leur confiance, s'attacher à ne faire peser sur les peuples que le plus légèrement possible les suites d'une invasion, à se ménager chez eux des ressources, à leur donner un gouvernement libre et indépendant ; mais sage et fort, et des administrateurs habiles et intègres. L'ultra-révolution de son côté devait s'emparer du gouvernement et de l'administration de ces provinces : elle devait les gouverner, les administrer elle-même ; c'est-à-dire susciter toutes les passions, et prendre tout ce qu'on pouvait enlever ; elle trouvait, dans cette conduite, le double avantage de pourvoir à ses besoins du moment, et de détruire les ressources que se préparait le chef dont elle se défiait.

Le plan de campagne du général Du Mouriez était simple, mais hardi : son exécution devait être rapide, elle aurait mis le comble à la gloire des armées françaises, et aurait probablement forcé les ennemis à la paix ; mais elle exigeait la plus grande exactitude dans les différents services de l'administration militaire et la coopération la plus active de la part des chefs des différents corps d'armée. L'une et l'autre lui manquèrent. Tandis qu'avec une poignée de soldats il envahissait la Hollande, Miranda abandonne ses positions, se retire devant

l'ennemi, force par ce mouvement les autres corps à une retraite dangereuse et destructive du moral de l'armée et oblige Du Mouriez à abandonner l'attaque jusqu'alors heureuse des Provinces-Unies, pour venir, à la hâte, réparer un désordre presque irréparable déjà.

Il est superflu de donner ici des détails plus circonstanciés sur cette campagne dont le récit a été fait par le général Du Mouriez dans ses mémoires : il suffit de dire que ses brillantes espérances furent déçues ; mais lors même qu'il ne pouvait plus compter sur l'alliance de la victoire pour l'exécution de ses desseins, il ne voulut pas les abandonner. Au milieu des embarras et des dangers qu'on lui avait suscités, ses regards se tournaient constamment sur Paris, sur cette ville où des barbares promulguaient chaque jour des arrêts de pillage et de mort, et sur cette prison où d'augustes victimes, constamment sous le couteau, n'avaient plus que lui pour défenseur ; c'est là qu'il voulait aller ; car c'est là que la France avait ses plus cruels ennemis.

Ce dernier acte de la vie publique du général Du Mouriez n'avait été médité que dans l'intérêt de son pays ; il est donc très-naturel que les partis lui en aient fait un crime, et l'en aient puni tour-à-tour. Pendant trente ans il a expié sa conduite et ses cendres l'expiant encore. Voyons si cette peine était méritée, et, pour faciliter cet examen, retraçons rapidement les faits.

Du Mouriez avait été forcé à se replier sur les frontières de la France, devant des forces supérieures, et d'abandonner un pays révolté de la tyrannie et des exactions des commissaires de la convention et des administrateurs nommés par elle. Son armée était cependant encore assez nombreuse pour défendre le sol français et ôter à l'étranger tout espoir d'envahissement. Les dangers les plus grands ne venaient que de la désorganisation de l'administration militaire, de la défiance et du désordre qui régnaient dans plusieurs corps d'armée. La continuation de cet état de choses aurait infailliblement favorisé les succès futurs de l'ennemi, et peut-être amené le démembrement de la France.

Cette désorganisation, ce désordre, ces dangers, étaient l'ouvrage du parti dominant à la convention et de la commune de Paris. Du Mouriez, après avoir vainement tenté de les faire cesser, voit enfin qu'il n'y peut réussir qu'en attaquant ouvertement les causes, et profitant des moyens militaires qui lui restent et de la réputation qu'il a acquise, il impose la neutralité à l'ennemi extérieur, tandis qu'il marche vers la capitale pour y anéantir l'ennemi intérieur. Non-seulement il oblige le chef de l'armée qu'il avait combattue à cesser toute hostilité, mais encore il obtient que, si ses forces sont insuffisantes pour renverser la convention et rétablir la monarchie constitutionnelle, le prince de Cobourg mettra à sa disposition et sous son commandement les troupes qui seront requises.



La convention instruite des intentions de Du Mouriez, par ses émissaires, par des officiers de l'armée, et par une dénonciation formelle de Miranda, et voulant prévenir le coup dont elle était menacée, décrète que le général en chef sera mandé à sa barre, envoie des commissaires pour lui signifier ce décret, au milieu de son armée, et pour le sommer d'y obéir; tandis que de nombreux agents, disséminés dans les différents corps, s'efforcent de révolter les soldats contre leur chef.

Le général reçoit les commissaires, les entend, voit le décret et refuse d'y obéir. Les commissaires prononcent sa destitution et veulent mettre le scellé sur ses papiers, et à l'instant Du Mouriez ordonne leur arrestation et se dispose à marcher sur Paris.

L'arrestation des commissaires n'était pas une vengeance. Du Mouriez craignant que la nouvelle de sa marche n'entraînât les jacobins à de nouveaux excès, et ne fût le signal du massacre des prisonniers du Temple, voulut que les commissaires fussent comme des otages entre ses mains, et répondissent de la vie des augustes prisonniers. La livraison de ces commissaires au général Clairfait était la conséquence obligée de ce dessein; car Du Mouriez ne pouvait les remettre entre des mains plus intéressées à les conserver.

L'exécution du reste de ce projet ne dépendait plus de Du Mouriez seul: il avait besoin du concours volontaire de ses généraux et de ses soldats,

il chercha à l'obtenir par la persuasion. Une partie des troupes et des chefs était disposée à servir ses desseins; mais d'autres, et particulièrement les commandants des places, refusèrent d'abord d'y prendre part et ensuite s'y opposèrent.

Du Mouriez espérait que les troupes sur lesquelles il pouvait compter, réunies à celles que le prince de Cobourg s'était engagé à mettre à sa disposition seraient suffisantes pour l'exécution de son projet; mais une cruelle fatalité déjoua tous ses plans: Des régiments se révoltèrent, tirèrent sur lui; enfin il fut obligé de quitter son armée, et de chercher dans l'exil un asile contre la proscription.

Cet exposé rapide des faits, justifie-t-il les accusations de trahison que l'ultra-révolution lança contre lui? Voilà la question à examiner.

Tous les gouvernants quels qu'ils soient, regardent leurs vues et leurs intérêts comme les intérêts de l'état, et regardent comme une révolte envers la patrie, l'opposition qu'ils éprouvent. L'anarchie, comme le despotisme, comme l'aristocratie, dit: *l'état, c'est moi*. Dire, *non*, c'est être factieux; vouloir le prouver, c'est être rebelle; ne pas réussir c'est être traître, et les têtes tombent, aux cris de vive la république, ou aux cris de vive le roi!

Ce n'est point d'après un pareil principe qu'il faut juger les actions des hommes. Rendons aux mots leur propre signification; les choses auront bientôt leur propre valeur. Il est vrai, qu'en sui-



vant cette marche, on ne peut plus lancer d'anathèmes atroces ou d'iniques flétrissures; mais on arrive à la vérité, et la vérité mène à la justice.

La patrie c'est la terre où l'on est né, où l'on a été élevé, c'est la collection des individus qui l'habitent, et qui ont cherché dans leur union, dans la mise en commun de leurs forces, dans des sacrifices de leurs intérêts, des garanties de leur sécurité et de leur bonheur.

Aimer sa patrie, c'est tendre de tous ses desirs, de tous ses efforts à la sécurité et au bonheur de ses concitoyens : être traître à la patrie, c'est tendre à troubler cette sécurité, à détruire ce bonheur. Les gouvernements, comme les individus, peuvent être traîtres à la patrie, et ils le sont quand ils blessent tous les droits, quand ils étouffent toute liberté, quand ils sont les instruments du malheur public.

La résistance à l'oppression des gouvernements traîtres à la patrie, l'insurrection contre les individus qui usurpent des droits ou qui en abusent, est la seule ressource des nations. Les oppresseurs du jour nient ce principe qu'ils invoquaient hier, quand ils étaient opprimés; mais ces dénégations intéressées ne peuvent prévaloir contre la conscience du droit, et les peuples qui jouissent de la plus grande prospérité sont ceux qui ont fait de l'insurrection la base de leurs gouvernements. Si on condamne ces principes, il faut prêcher la soumission au roi bourreau Charles IX; il faut pro-

clamer fidélité à la convention : qui osera le faire?

La montagne régnait. Assurait-elle la sécurité et le bonheur des Français?

Répondez, témoins survivants de ce règne abominable, dont le trône était l'échafaud, dont le sceptre était une pique! Et vous, milliers de victimes, sortez de vos vastes tombeaux, apparaissez, répondez! A-t-il trahi la patrie l'homme courageux qui, pénétré d'indignation à la vue des forfaits qui ensanglantaient la France, et prévoyant tous ceux dont l'avenir était gros, a pris la résolution de venger les uns et de prévenir les autres?

Dira-t-on que Du Mouriez fut traître à sa patrie, en l'exposant aux coups des étrangers armés, ou en traitant avec ces étrangers?

Ainsi parlait la convention; mais n'est-ce pas Du Mouriez qui, le premier des généraux de la France nouvelle, avait fait sentir à l'ennemi le poids des armes françaises? N'est-ce pas lui qui, deux fois en quatre mois, avait chassé l'étranger loin du sol national, et par son génie et sa valeur, aidés de la valeur et du génie de tant de capitaines illustres formés à son école, avait assuré la sécurité et l'indépendance de son pays?

Les désastres de la dernière campagne avaient ramené les ravages de la guerre sur les frontières de la France; mais est-ce à Du Mouriez qu'on peut imputer ces désastres? L'abandon des rives de la Meuse fut l'ouvrage du général Miranda; le désordre de la retraite fut amené par la défiance des

soldats et les vices de l'administration. Quand Du Mouriez quitta l'attaque de la Hollande, pour rétablir les affaires dans la Belgique, on le vit de nouveau déployer le même courage et les mêmes talents militaires; et si le succès ne répondit pas à ses espérances et à ses efforts, c'est que des généraux n'exécutèrent pas ses ordres, c'est que des corps entiers fuirent devant l'ennemi, et c'est encore Miranda qui, par une retraite plus coupable encore que la première, décida la perte de la bataille, et compromit le salut de l'armée.

Après la glorieuse et funeste journée de Neerwinden, Du Mouriez ne pouvait plus rester en Belgique, parce que les Belges, indignés de la conduite des commissaires de la convention, des vols, des pillages, des emprisonnements et des profanations dont ils étaient chaque jour témoins ou victimes, recevaient les Autrichiens comme des libérateurs, et se levaient contre les Français, dont, quatre mois auparavant, ils avaient favorisé les succès.

A cette époque, c'était la convention qui accumulait les dangers de l'extérieur comme ceux de l'intérieur. C'était la convention et ses agents qui avaient changé en défaites les succès des armées et qui avaient ramené l'ennemi, naguère fugitif, sous les murs de nos places frontières. C'était la convention qui, par son atrocité et son délire, se montrait l'alliée la plus utile de la coalition, et qui, en même temps qu'elle réunissait contre la

France, tous les gouvernements de l'Europe, paralysait tous les moyens de résistance par des divisions intestines.

La coalition avait amené l'irritation générale et soulevé toutes les passions qui avaient renversé la monarchie et conduit le monarque à l'échafaud; et Du Mouriez, qui avait pensé qu'on pouvait prévenir ces calamités en triomphant de la coalition, voyant que son espoir avait été trompé, que ses succès avaient inspiré le désir de la vengeance, au lieu des idées de modération, et que, par une étonnante réaction, les hommes passionnés, que la coalition avait portés au pouvoir, en étaient devenus les auxiliaires, crut devoir changer de système, et il attaqua l'ultra-révolution pour triompher plus facilement de la contre-révolution, qu'il avait battue déjà.

*Du Mouriez traita avec l'ennemi?* Mais une suspension d'hostilités n'est une trahison que lorsque le général qui la sollicite ou qui l'accorde, sacrifie les avantages que son pays pourrait obtenir de la continuation de ces hostilités. Quels avantages la France aurait-elle recueillis de la prolongation de cette campagne? Aurait-elle conservé une partie de la Belgique? Non; l'armée aurait été bientôt forcée de rentrer sur le territoire français, faute d'approvisionnements, et par la réunion des Belges avec les ennemis; et, par ces mêmes causes, cette armée aurait peut-être eu peine à défendre les frontières de l'empire; c'est, du moins, ce à quoi elle

aurait été forcée de se borner pendant quelque temps. L'évacuation de la Belgique était une des conditions du traité : sans ce traité la Belgique aurait été évacuée, avec cette différence que l'évacuation aurait encore coûté beaucoup de sang, et ajouté au découragement de l'armée. Sans ce traité l'armée serait rentrée sur le territoire national, suivie par l'ennemi, qui aurait profité du désordre et de la terreur qui accompagnent toujours les retraites ; tandis que, par ce traité, l'ennemi s'engageait à respecter nos frontières et abjurait toute intervention dans nos démêlés intérieurs. Donc la France, loin d'avoir perdu aucun avantage par ce traité, obtenait des conditions telles qu'elle aurait pu les exiger après des succès, l'intégrité de son sol, et la sécurité contre toute attaque : donc ce traité ne fut pas une trahison envers la patrie.

L'acceptation des secours de troupes étrangères, dans ces circonstances, peut-elle justifier cette accusation ? Non, et il est facile d'y trouver, au contraire, un nouveau gage d'amour pour la patrie. Du Mouriez, malgré le traité conclu, ne devait pas, en marchant sur Paris, laisser la frontière sans défense. L'armée ennemie était plus nombreuse que l'armée française, qui aurait été affaiblie encore par le départ des corps que le général voulait conduire dans la capitale. La supériorité des forces autrichiennes aurait pu engager leurs chefs à profiter de quelques-uns de ces événements si fréquents dans un état de guerre, pour rompre

la suspension d'armes. Cette inquiétude, trop légitime, obligeait Du Mouriez à ne tirer de son armée que le moins de troupes possible, et, comme il devait prévoir le cas où ses troupes seraient insuffisantes pour l'exécution de ses desseins, il est naturel qu'il se soit ménagé des secours. En prenant ces secours dans son armée, il en diminuait encore la force, et une attaque de l'ennemi pouvait entamer la frontière : au lieu qu'en tirant ces secours de l'armée autrichienne, il rétablissait l'équilibre des forces à l'extérieur et obtenait des garanties de la fidélité à toutes les conditions du traité. Les troupes étrangères sous ses ordres et environnées de ses propres soldats, répondaient de la moindre contravention aux engagements pris.

Ainsi, c'est pour avoir tenté d'anéantir la plus atroce tyrannie qui ait jamais pesé sur une nation, pour n'avoir fait cette tentative qu'après avoir assuré l'inviolabilité des frontières de son pays contre toute invasion ; c'est pour s'être donné des otages qui répondissent du salut d'augustes victimes en butte à la fureur et au désespoir des monstres qu'il allait abattre ; c'est pour avoir voulu rendre à ses concitoyens la sécurité et le bonheur, en un mot, c'est pour n'avoir sacrifié ni un seul principe de liberté, ni un seul sentiment d'humanité que le général Du Mouriez fut déclaré traître à la patrie!!! Pour nous, qui revisons ce jugement en présence de la postérité, ce n'est pas assez

d'avoir montré la justice des causes qui l'ont fait agir et qui le disculpent, nous devons encore examiner qu'elles eussent été les suites de son entreprise, et quels malheurs elle eût épargnés à la France, si elle avait été couronnée du succès. Il faut éclairer l'opinion, et associer à la mémoire du grand homme qui n'est plus, les idées patriotiques qui l'ont consolé de la vie et rassuré contre la mort.

La convention, ses comités, ses proconsuls, frappés d'un seul coup, à l'arrivée de Du Mouriez et de ses troupes, n'auraient pas, pendant si long-temps, pendant trois ans qui parurent trois siècles, détruit des populations, ravagé les campagnes, renversé les cités, couvert tout le sol français de sang et de ruines. Cette convention n'aurait pas proscrit ceux de ses membres qui, cherchant à arrêter le torrent de ses atrocités, y furent engloutis. On n'aurait pas vu ce cahos d'insurrections de la commune contre la convention; ou de la convention contre la domination de Robespierre, la mort de l'auguste veuve et de l'angélique Elisabeth, ces conspirations réelles ou supposées, ces guerres civiles, ces massacres perpétuels, jusqu'à ce que, mutilée de ses propres mains, décrépitée, la convention léguât à de nouvelles autorités, à un directoire et à des conseils, sa puissance et ses exemples.

On n'aurait pas vu ces légataires de la convention, après quelques mois d'un repos comme d'as-

soupissement, renouveler leurs dissensions et le directoire à l'instar de la convention, proscrire et des députés et ses propres membres, appeler les soldats à l'appui de ses proscriptions, et, après une longue série d'attentats et de malheurs, moins horribles, il est vrai, que ceux de la convention, ce directoire et ces conseils tomber devant un général heureux qui, à l'aide de cette armée, assume ou se fait accorder tous les pouvoirs, et, sous le nom de consul, recommence la monarchie.

On n'aurait pas vu ce même général, génie incomparable, artisan de gloire et de malheur, passer du siège consulaire au trône impérial, organiser la tyrannie sur la base la plus large et la plus solide, ébranler tous les trônes, pour consolider le sien, faire trembler toute l'Europe et tomber enfin, menaçant d'entraîner la France dans sa ruine, si la France ne s'était détachée de lui.

Alors, en 1814, on a exécuté, mais en partie seulement, ce que Du Mouriez avait médité en 93. Ainsi la France n'a retiré du non succès du général, que 21 ans de forfaits, de dissensions, de guerres, de victoires et de désastres, pour arriver à la restauration!

Combien il eût été plus heureux pour la France de ne pas parcourir cette longue route où elle a marqué tous ses pas par des monuments de fureur, de grandeur, de gloire et d'infortunes! Combien nous devons regretter que Du Mouriez ait échoué dans son entreprise, non-seulement parce que le

rétablissement de la monarchie eût été opéré, sans tant d'années de souffrances, mais encore parce que ce rétablissement eût été opéré d'une manière plus honorable et plus avantageuse pour la patrie. Prouvons-le. Osons esquisser le parallèle de la restauration telle que la méditait Du Mouriez en 1793, avec celle dont nous avons été les témoins.

Au 1<sup>er</sup> avril 1793, le général Du Mouriez, à la tête d'une armée formidable encore, malgré ses revers, avait imposé aux ennemis extérieurs la neutralité dans la politique intérieure de son pays: les frontières étaient intactes, et une population immense et valeureuse, enflammée de l'amour de la liberté et de la patrie, suffisait pour repousser toute attaque, et sauver la France de la domination étrangère.

Au 1<sup>er</sup> avril 1814, toutes les armées de toute l'Europe couvraient tout le sol de la France et occupaient la capitale. La population, en deuil de sa jeunesse moissonnée dans mille batailles, rendue indifférente au joug par le despotisme impérial, n'offrait plus de résistance, et égarée par des lâches et par des traîtres, se ployait humblement aux lois des étrangers. O douleur! c'est à eux qu'on donnait le titre de libérateurs, à la lueur des feux de leurs camps, au son de leurs chants de victoire!

En avril 1793, Du Mouriez, maître de la capitale, aurait dissous la convention, rétabli la monarchie, proclamé la constitution de 1791, qui éma-

nait de la volonté nationale, invité les départements à élire de nouveaux représentants, sauvé la famille royale et ramené l'ordre et la tranquillité. Tout alors eût été fait par des Français, par des hommes ennemis de l'anarchie; mais amis sincères de la liberté. Tous les droits nationaux eussent été consacrés, et la révolution, comme celle de l'Angleterre, serait aujourd'hui appelée glorieuse.

En avril 1814, les rois étrangers, tout en proclamant leur respect pour les droits de la nation, demandent et font ordonner la déchéance de l'empereur. Ils protestent que la France est libre de choisir son gouvernement et ils font rappeler l'ancienne dynastie. Les hommes dont ils se servent sont ceux-là mêmes qui ont été les artisans, les salariés et les complices de la tyrannie. La constitution que proposent ces hommes est celle qui, sous l'empire, n'a point défendu les libertés publiques, et si les auteurs y ajoutent, c'est pour s'assurer la conservation de leurs emplois ou de leurs pensions. Cette constitution est rejetée par le nouveau roi, dont les intentions étaient bonnes; mais ce n'est pas parce qu'elle est mauvaise, c'est, lui font dire des conseillers aveugles, parce qu'il ne doit pas recevoir de conditions, parce que c'est à lui seul à dicter les lois; parce qu'il faut octroyer une charte!

En avril 1793, la contre-révolution, expulsée du sol français, aurait été abandonnée des puis-

sances étrangères qui ne voulaient plus la guerre. Alors voyant rétablir le règne des lois, détrompée de ses illusions, connaissant, par une cruelle expérience, que l'exécution de ses projets était impossible, elle aurait été obligée, pour rentrer dans la terre natale, de se soumettre aux institutions nouvelles, et d'accepter, au lieu des prérogatives qu'elle ne pouvait plus posséder, les avantages de l'égalité qu'on eût daigné lui offrir.

En avril 1814, la contre-révolution rentre en France, à la suite des armées ennemies, ou s'y réveille au bruit de leur marche. Auxiliaire des envahisseurs, elle acquiert ce qu'elle appelle des droits, reçoit des promesses et multiplie ses espérances par ses prétentions. En applaudissant aux vainqueurs, elle se croit victorieuse elle-même, prétend avoir reconquis la France, et se trace le système si fidèlement suivi depuis, pour conserver cette conquête, et étouffer toutes les libertés.

En se livrant à ces considérations, et en observant avec soin les événements des dix dernières années, l'état présent de la France, et le sinistre avenir qu'on lui prépare, quel est l'homme qui oserait encore faire peser sur la mémoire du général Du Mouriez l'inique flétrissure que la convention a voulu attacher à son nom ! Quel est le Français digne de ce titre qui ne regrette pas que les espérances du patriotique général aient été déçues, que tous ses projets aient échoué ! Quel citoyen ami de son pays, quel ami de l'humanité n'a pas

pleuré et ne doit pas pleurer encore sur le triste résultat de cette vertueuse tentative ! Combien se sont reprochés de ne l'avoir pas favorisée !... Mais n'accusons personne. A l'aspect des événements de la révolution française, on croit remarquer, à chaque instant, l'impulsion d'un affreux génie, et on s'écrie avec désespoir : « C'est le sort qui fut traître à la France. »

Quant au général Du Mouriez, fidèle à la cause de la liberté et de son pays, lors même que ses soldats, trompés sur ses intentions, dirigeaient leurs armes contre lui, et le forçaient à se réfugier au quartier général ennemi, il défendait encore l'indépendance de la France ; et quand le général étranger, changeant ses dispositions, annonça l'intention de continuer la guerre au nom et pour l'avantage de l'empereur, Du Mouriez s'éloigna de ses tentes hostiles.

Le 10 avril, il se rend chez le prince de Cobourg, tenant à la main une proclamation de la veille, dans laquelle le prince faisait connaître ses desseins nouveaux ; et la conversation suivante s'établit.

DU MOURIEZ. Monseigneur, j'ai reçu ce matin cette proclamation qui m'étonne et m'afflige. Ce n'est pas là ce que vous m'aviez promis ; et je viens demander à votre altesse la cause de ce changement.

LE PRINCE. Ce sont les ordres que j'ai reçus, et que je suis obligé d'exécuter. J'en suis bien fâché

moi-même, général; mais les circonstances justifient ces ordres, et je dois obéir.

DU MOURIEZ. Mais, monseigneur, notre convention et vos engagements sont violés. Il me semble qu'en représentant au congrès ce dont nous étions convenus, vous auriez changé sa résolution et prévenu ces ordres.

LE PRINCE. Je l'ai fait: mais on m'a répondu, avec raison, que notre position n'est plus la même. Quand vous comptiez sur votre armée pour rétablir le bon ordre en France, nous avons consenti à rester neutres, et même à mettre à votre disposition un corps de nos troupes; mais aujourd'hui que votre armée vous abandonne, et se dispose à nous combattre, c'est à l'empereur à diriger les opérations, et c'est en son nom que nous devons courir les chances de la guerre qu'on lui fait.

DU MOURIEZ. Le cas de l'abandon d'une partie de l'armée a été prévu dans notre convention, puisque ce n'est que dans ce cas que j'avais besoin d'auxiliaires, et que ce n'est que pour avoir le droit de commander les troupes de sa majesté impériale que j'ai accepté le titre de général d'artillerie.

LE PRINCE. Mais ce n'est plus seulement un corps de nos troupes que nous devrions mettre à votre disposition, puisque vous ne pouvez plus agir qu'avec toutes nos forces.

DU MOURIEZ. Ce n'est pas le commandement que je viens réclamer, monseigneur; je ne veux que protester, en vous rappelant vos promesses, contre

toute participation aux mesures annoncées dans votre proclamation d'hier, et vous dire que je vais quitter votre armée.

LE PRINCE. Comment!

DU MOURIEZ. Oui, monseigneur, ma présence auprès de vous déposerait contre moi: je me la reprocherais moi-même. Je m'en vais.

LE PRINCE. Je sens plus vivement, général, ma position délicate, par la résolution que vous prenez; mais où pouvez-vous aller?

DU MOURIEZ. Je n'en sais rien, mais peu m'importe. Je vous remercie, monseigneur, de vos égards pour moi. Je n'oublierai jamais votre conduite et celle de vos officiers; permettez-moi de vous recommander ceux de mes malheureux camarades que la proscription et la faim retiennent sous vos drapeaux.

LE PRINCE. Je vous promets pour eux tous les soins les plus tendres; mais vous?

DU MOURIEZ. Monseigneur, vous m'estimerez davantage encore: c'est tout ce que j'ambitionne en vous quittant.

Ainsi Du Mouriez a terminé sa vie publique. L'éloge de ce dernier acte serait superflu; il n'y a rien à ajouter à son récit.

La partie la plus importante de mon travail, celle à laquelle le noble vieillard a constamment attaché la plus grande importance, est enfin terminée.

Il est prouvé que la révolution était juste,



était nécessaire, était inévitable, et que le général Du Mouriez devait en suivre le parti.

Il est prouvé qu'il a suivi fidèlement ce parti; que, comme citoyen, comme ministre, comme général, il a rendu les services les plus signalés à la liberté et à son pays.

Il est prouvé que, loin d'avoir abandonné le parti de la révolution, c'est pour elle qu'il a combattu jusqu'au dernier moment; que c'est l'ultra-révolution contre laquelle il s'est levé; et que c'est pour avoir été fidèle à la révolution qu'il a été proscrit.

Une auguste victime a échappé à la mort. Une partie des desseins et des espérances du général a été réalisée. Les otages qu'il avait donnés n'ont pas été inutiles. Ces pensées l'ont souvent consolé dans sa vie long-temps errante; et dans la solitude de son exil, ça été sa seule récompense.

Les souffrances et les dangers de cette vie errante, les travaux de cette solitude intéressent l'humanité et sont utiles à la patrie. Il faut donc les retracer, les faire connaître. C'est un devoir sacré, mais souvent douloureux: avant de le remplir tout-entier, dans l'ouvrage dont il a lui-même tracé le plan et fourni tous les matériaux, j'ai cru devoir en donner ici le précis, et terminer ainsi ce faible tribut à la mémoire d'un grand général et d'un grand citoyen.

## QUATRIÈME PARTIE.

PRÉCIS DE LA VIE DU GÉNÉRAL DU MOURIEZ, DEPUIS SA PROSCRIPTION JUSQU'À SA MORT.

L'annonce des derniers actes de la vie publique du général Du Mouriez répandit la consternation et l'effroi dans la capitale. Un auteur contemporain<sup>1</sup>, qui a retracé, avec patriotisme et impartialité, tous les événements du règne ou plutôt de l'anarchie conventionnelle, atteste comme témoin la douleur que ressentirent les hommes qui voulaient le bien de leur pays, et la joie insolente que manifestèrent les hommes de la Montagne à la nouvelle de l'abandon du général par son armée. Au crime d'avoir médité et tenté leur renversement, Du Mouriez avait joint le crime d'avoir voulu sauver quelques victimes, et de s'être soustrait lui-même à l'arrêt de leur vengeance. La hache de leurs lois ne pouvait plus l'atteindre; un appel aux poignards du monde entier y suppléa. Trois cent mille francs sont le prix de l'assassinat: un décret de la convention les promet à quiconque lui présentera la tête du proscrit, et aux héritiers si l'as-

<sup>1</sup> Mémorial révolutionnaire de la convention, par Vasselin, ouvrage moins connu qu'il ne mérite de l'être.



sassin succombe , après avoir commis le forfait. Et comme si la prime décernée au meurtre laissait quelque incertitude sur l'exécution , le comité de défense générale va plus loin , et prend des mesures pour que le décret ne soit pas illusoire. Quelles sont ces mesures ? on ne les énonce point , non pas par honte , mais de crainte qu'en les divulguant on ne fournisse les moyens de les déjouer. On peut les pressentir cependant aux paroles prononcées par Fabre d'Églantine , au nom du comité , et dans le sein de la convention. « Si les mesures que notre comité avait arrêté de prendre dans la nuit du dimanche ne vous eussent pas été communiquées , Du Mouriez n'en aurait pas été instruit avant leur exécution. La nouvelle du départ de vos commissaires avait rendu leur mission inutile ; *eh bien , ce qu'ils n'ont pu faire , de bons citoyens l'ont entrepris* : nommer ces citoyens , ce serait les exposer inutilement. »

Ces agents de la convention , *ces bons citoyens* , étaient partis trop tard pour exercer la vengeance ; mais Du Mouriez vit bientôt que d'autres hommes , aussi bons citoyens , se chargeraient volontiers de lui infliger les peines prononcées contre lui. Il y avait des émigrés à l'armée du prince de Cobourg ; les princes français y avaient même des agents. M. de Verneuil , l'un d'eux , écrivait le 6 avril 1793 à M. de Blangy , agent principal de la cour de Vérone : « Du Mouriez et..... sont arrivés hier , dans la nuit , à onze heures du soir. Ils ont

« été ce matin chez le prince de Cobourg. Je vous envoie la copie de la lettre que Du Mouriez a écrite à son armée. J'attends très-impatiemment les ordres qu'il vous plaira de me donner pour m'y conformer. J'avoue que tous les égards , que l'on a pour les vils scélérats que je vois , me choquent. Grands Dieux ! qu'est-ce donc que la politique , puisqu'elle a pu nécessiter quelques ménagements envers des hommes aussi coupables ? »

Ce langage , aussi clair que celui de Fabre d'Églantine , et qui n'était pas seulement celui des correspondants secrets , ne put cependant intimider le général Du Mouriez , ni l'engager à s'éloigner des lieux où la contre-révolution et l'ultra-révolution pouvaient si aisément l'atteindre. Il se décida à rester en Belgique , où , plus que partout ailleurs , il était sûr de trouver quelques consolations , dans les sentiments de gratitude et d'amour d'une population qui , dans le conquérant , n'avait pas vu un oppresseur. Son ame navrée avait besoin de paroles d'amitié , bien plus que de garanties contre la mort ; c'est le seul motif qui le détermina dans le choix de sa retraite.

S'il avait eu moins d'amour pour sa patrie , il n'aurait pas été troublé dans son asile ; mais il voyait les projets insensés des ennemis de la France , et non seulement il les blâmait , mais encore il en tourmentait les auteurs par ses sinistres prédictions. Des ambassadeurs de plusieurs puissances , réunis à Anvers en une espèce de congrès ,

y discutaient le sort de la France, et dirigeaient les opérations militaires. Du Mouriez s'y rendit, et pour réclamer contre la violation des conventions conclues avec lui, et pour y plaider la cause de son pays. On refusa de l'entendre; on lui ordonna de s'éloigner; et il retourna à Bruxelles, où la franchise de ses opinions et de ses censures, exploitée adroitement par les prétendus amis des princes français, rendirent bientôt sa résidence importune à M. de Metternich, qui l'invita à quitter le pays, et lui remit des passeports pour l'Allemagne.

Toute sa route était hérissée de périls; et il n'en prévoyait pas le terme, quand il la commença. Il s'éloigne, côtoie les rives de la Meuse, du Rhin et du Mein, et s'arrête enfin à Mergensheim, petite ville située à l'extrémité sud de la Franconie, qui, ainsi que son territoire, appartenait à l'ordre teutonique, et était gouvernée par l'évêque de Cologne. Partout, sur son passage, il est l'objet d'une attention qui ne venait pas d'une simple curiosité, et de témoignages d'estime et d'admiration trop nuisibles à sa tranquillité, pour qu'il ne cherchât pas à s'y soustraire; mais son passeport divulgue son nom; et ce nom est environné de gloire, plus encore que de malheur.

Les sujets du prince évêque ne pouvaient, sans encourir le déplaisir de leur maître, manifester leur estime pour la valeur et le patriotisme proscrits. Du Mouriez prévint qu'il en serait la victime; et, peu de jours après son arrivée, il reçut du gou-

verneur l'ordre d'abandonner sa retraite. Avant de s'y soumettre, le général voulut savoir si l'ordre était irrévocable; et il écrivit à l'électeur, dont la réponse insolente et cruelle éteignit bientôt la dernière lueur d'espérance. On lui réitéra l'injonction de partir.

L'influence de la contre-révolution en Allemagne se manifestait trop évidemment dans la conduite de l'électeur de Cologne, pour que Du Mouriez entretint l'idée d'y choisir un autre asile. Il ne lui restait qu'à retourner en Belgique. Là du moins les généraux ennemis qu'il avait combattus avaient conçu pour lui une haute estime; et leur honneur leur imposait le devoir de lui assurer une retraite.

Il se rendit à Bruxelles, et, à son arrivée, s'empressa d'informer le prince Charles et MM. de Metternich et de Mercy des motifs de son retour, et de son intention de choisir un asile dans les Pays-Bas. Mais les événements qui se passaient en France vinrent bientôt changer sa résolution, en lui faisant croire qu'il pouvait encore être utile à son pays.

La convention, ne pouvant supporter plus longtemps les reproches sanglants d'une partie de ses membres qui lui représentaient sans cesse les forfaits qu'elle avait commis, ceux qu'elle commettait, et ceux qu'elle préparait encore, résolut de mettre fin au scandale que lui paraissaient donner des républicains qui condamnaient l'effusion du sang, et qui voulaient des lois et des vertus. La

Montagne, entraînant la commune et les hommes d'août et de septembre, se précipita sur la Gironde, et, comme une avalanche, en écrasa ou en dispersa les membres.

Plusieurs des députés proscrits ou arrêtés avaient réussi à éluder les recherches de leurs persécuteurs ou à se soustraire à la vigilance de leurs gardiens, et avaient cherché des refuges dans la Normandie, dans la Bretagne, dans la Guyenne, et dans la Provence et le Lyonnais. D'autres députés, que la proscription n'avait pas atteints encore, mais qui la redoutaient, ou qui ne voulaient plus siéger dans une assemblée où il n'y avait plus de liberté que pour le crime, avaient quitté Paris pour aller se réunir à leurs malheureux collègues. Partout les uns et les autres étaient accueillis avec les plus vifs transports de joie. Tous les habitants de ces provinces témoignaient aux fugitifs le plus tendre intérêt, et manifestaient leur haine contre la convention. Les députés, en rendant à leurs commettants un compte exact des événements du 31 mai et des 1<sup>er</sup> et 2 juin, portaient au plus haut degré l'indignation des provinces contre les atroces dominateurs de la France, et les excitaient à une insurrection générale contre Paris. A Caen, à Évreux, à Nantes, à Rennes, à Bordeaux, à Lyon, à Marseille et dans d'autres villes, on nomma des commissaires pour concerter les mouvements insurrectionnels avec les départements voisins, et prendre toutes les mesures que les circonstances

rendaient indispensables; et le mécontentement qui était général faisait espérer que partout on obtiendrait facilement des secours en hommes et en argent.

En apprenant les premières nouvelles de ces événements, Du Mouriez prévint les suites qu'ils devaient avoir, et sur-le-champ se décida à passer en Angleterre, où il fut informé bientôt de la réalisation de toutes ses conjectures. Le but de ce voyage était de repasser de là en France, et, à la faveur des dissensions conventionnelles, d'y rétablir le combat en faveur des vrais principes de la révolution.

Son intention était de se rendre à Cherbourg, où il avait laissé de nombreux amis et des souvenirs honorables. Il avait pour ainsi dire été le créateur de cette ville; il y avait fait du bien, il y avait rétabli et conservé la tranquillité dans des temps orageux. On y connaissait son amour pour la liberté, son horreur pour l'anarchie; enfin les succès obtenus sous son généralat en chef avaient excité un enthousiasme extraordinaire parmi les habitants, qui le regardaient comme le premier de leurs concitoyens.

Du Mouriez, en arrivant à Cherbourg, aurait appelé aux armes toute la population de la ville et du pays, et se serait sur le champ mis en marche sur Caen, où les commissaires des départements voisins devaient se rendre. Il aurait invité les conventionnels proscrits à s'y réfugier, et

aurait appelé auprès d'eux ceux de leurs collègues que la crainte retenait à Paris. Là les conventionnels auraient adressé une proclamation à tous les départements de la France, les appelant à venger la représentation nationale des crimes qui l'avaient mutilée ; à briser le joug de l'atroce *commune* de Paris, dominée elle-même par Marat et Robespierre ; à nommer de nouveaux députés, avec la mission spéciale de réorganiser un gouvernement, de faire cesser et de punir les attentats qui déshonoraient et perdaient la patrie. Immédiatement après cette proclamation, Du Mouriez aurait dirigé et conduit lui-même sur Paris les troupes et les citoyens qui se seraient rangés sous ses drapeaux, et ceux qui, sur toute sa route, répondant à son appel et à celui des conventionnels, seraient venus grossir les rangs de ses soldats, soit par la confiance qu'ils avaient dans ses talents militaires et son intrépidité, soit par haine contre la tyrannie qui pesait sur toute la France.

Telles étaient les vues du général Du Mouriez ; il ne lui fallait pour l'exécution, que se transporter sur les côtes de France, à peu de distance de Cherbourg. Il allait seul, il aurait seul couru les premiers dangers du débarquement ; mais ces premiers dangers évités, le succès lui paraissait assuré ; et pour les éviter il ne fallait que du secret.

Malheureusement des émigrés avaient dit en Angleterre que Du Mouriez avait juré d'arbo-

rer l'étendard aux trois couleurs sur la tour de Londres, et de placer le bonnet rouge sur la tête de Georges III. Les ministres crurent qu'il y avait du danger à recevoir le proscrit, qui, à son arrivée à Londres, le 15 juin, leur avait annoncé qu'il était venu réclamer l'hospitalité de l'Angleterre, réclamation qu'il appuyait sur le droit sacré du malheur.

Mylord Grenville, ministre des affaires étrangères, répondit le 16 ; c'était un refus, et l'ordre de quitter le pays sans délai. Du Mouriez se préparait à obéir à cet ordre qui était, dans la position où il se trouvait, une nouvelle proscription ; mais habitué à mépriser les dangers, ce n'était pas là ce qui causait sa plus vive douleur. Il fallait renoncer à ses desseins ; et son ame était en proie à une tristesse mortelle. Une Anglaise, d'une des plus grandes familles du pays, à laquelle Du Mouriez avait rendu un léger service pendant la conquête de la Belgique, étant informée de son arrivée à Londres, courut chez lui pour lui offrir un asile secret ; jusqu'à ce que les efforts de sa famille et les siens eussent obtenu le rappel de l'ordre du gouvernement ; et, dans le cas même où le ministère persisterait dans son intention, elle lui promit une retraite où personne ne pourrait le découvrir ou l'inquiéter. Du Mouriez consentit à attendre pendant quelques jours le résultat des démarches de sa protectrice et de ses parents. Le zèle de cette dame ne se borna pas à ces démar-

ches ; elle voulut encore embellir le séjour du pauvre proscrit par les attentions les plus délicates , par tous les témoignages de respect ou d'estime des hommes distingués qui composaient sa société, et parmi lesquels se trouvait le fils du roi , le duc de Clarence , qui offrit à Du Mouriez l'assurance de ses regrets , et des paroles de tendresse et de consolation.

Mais l'arrêt du gouvernement était irrévocable ; M. Huskisson fut chargé par le ministre de déclarer qu'aucune communication avec Du Mouriez n'était permise, et de veiller à l'exécution de ces ordres. En vain la dame généreuse qui le protégeait, effrayée des périls qu'il allait courir, le pressa de nouveau de ne point partir, le conjurant d'accepter chez elle un asile, et l'assurant qu'on ne s'occuperait pas plus de le chercher, qu'on ne faisait pour beaucoup de Français qui se trouvaient dans la même position. « Je donnerai au gouvernement anglais une preuve de respect répondit « Du Mouriez ; dussé-je périr en débarquant, je « quitterai votre pays, puisque ma présence y « déplaît. » Et le soir même il quitta Londres.

La conduite du gouvernement anglais dans cette occasion, quels qu'en fussent les motifs, était au moins impolitique, et devint l'objet de beaucoup d'attaques dont la presse fut l'organe, après le départ du général. Sa protectrice elle-même entra en lice, et publia ses observations sur les mesures du ministère et la conduite de Du Mouriez.

Pour la troisième fois le proscrit retourne à Bruxelles ; et voulant profiter, pour l'exécution de son plan d'attaque contre la convention, de l'estime que lui avait témoignée le prince de Cobourg, il lui communique toutes ses vues, et lui demande seulement de lui fournir les moyens de se rendre par mer sur les côtes de la Normandie, avec une partie des soldats qui, l'ayant accompagné dans sa fuite, étaient restés dans les rangs autrichiens ; mais en même temps il l'engage à suspendre ses opérations, parce que rien ne pouvait rallier les Français à la convention plus que l'invasion de l'ennemi étranger.

Du Mouriez trouva le prince changé à son égard. Il avait obtenu quelques succès contre les armées françaises, et croyait n'avoir qu'à continuer sa route pour arriver à Paris. C'était mal choisir son temps, que de demander ce qu'on regardait comme l'unique moyen de sauver son pays à des étrangers qui, enflés de leurs progrès, avaient la présomption de croire qu'ils pouvaient terminer seuls, et, dans leur opinion, beaucoup mieux. Il est vrai que, travaillant pour le compte de leur maître, ils ne pouvaient favoriser l'homme qui ne voyait que la France, et qui, instruit de leurs desseins, était bien capable de les faire échouer. C'était en vain que Du Mouriez s'élevait avec la franchise de son caractère contre leurs mesures, leur montrait la vanité de leurs espérances, et leur disait que non-seulement ils ne pénétre-

raient pas en France, mais encore qu'avant un an les Français seraient de nouveau maîtres de la Belgique; on riait de ses prédictions. Il ne fallait pas moins qu'une défaite des Autrichiens, pour donner du poids à ses paroles.

Il l'attendait, persuadé qu'alors on l'écouterait avec plus d'attention, et que peut-être on lui accorderait ce qu'il avait demandé, ne doutant point qu'une fois jeté sur les côtes de la Normandie, il y aurait bientôt des forces considérables et tous les éléments de succès. Il en fut bien plus convaincu encore, lorsqu'il apprit le triste résultat de l'insurrection de cette province.

C'est Wimpfen, le brave défenseur de Thionville, que le hasard avait placé à la tête de cette insurrection; mais Wimpfen, qui avait à un degré éminent le courage militaire, n'avait pas à un degré égal l'intelligence et la chaleur qui dominent les hommes. Le propre d'un chef de parti, c'est d'entraîner: et Wimpfen était entraîné; il n'avait, en politique, ni connaissances certaines, ni principes fixes. Témoin de l'enthousiasme avec lequel avaient été reçus les députés proscrits, qu'on regardait avec raison comme les martyrs de la liberté, il avait partagé cet enthousiasme; et, entendant de tous côtés exprimer la haine la plus violente contre la convention, il avait éprouvé ce sentiment si naturel à une âme pure. D'ailleurs Wimpfen n'avait jamais exercé de hautes fonctions; il n'avait pas eu de grand commandement, et par conséquent ne

pouvait avoir l'influence si nécessaire au succès de l'entreprise.

Pour se donner cette influence dans la province soumise à son commandement, il s'adjoignit le comte de Puisaie qui, né dans cette province, jouissait de l'estime de ses compatriotes, et qui, ayant des talents, des opinions et des vues, était bien plus propre à être chef de parti. Mais ils manquèrent leur entreprise en la commençant. Puisaie voulait le rétablissement de la royauté pure, et le fit bientôt vouloir à Wimpfen. Ils eurent en outre le tort de proclamer leurs désirs, et tout fut perdu.

Par cette proclamation, ils séparaient leur cause de celle des députés proscrits, dont la présence dans les départements soulevait toute la population. Ces députés avaient, tous ou presque tous, de manière ou d'autre, contribué à l'abolition de la royauté; vouloir la rétablir, c'était se priver de leur secours et de celui de leurs adhérents. On ne commence pas une insurrection en semant la division parmi ceux dont on a besoin. C'est l'ennemi qu'il faut désunir; et Wimpfen faisait le contraire.

Les conventionnels rassemblés à Caen ne pouvaient approuver les discours et la conduite du chef militaire qu'ils avaient élu, et du lieutenant que celui-ci s'était adjoint, sans démentir tous leurs propres discours et leur propre conduite. Bien plus ils auraient, en agissant ainsi, justifié la proscription dont la convention les avait frappés, et motivé l'ar-

rêt de mort de leurs collègues arrêtés à Paris. Pour ne pas prouver que la convention avait eu raison contre eux, ils durent se séparer de leurs généraux imprudents, se résigner à leur sort, et subir la peine due aux plus faibles ou aux moins adroits dans toutes les commotions politiques.

Bientôt Wimpfen s'aperçut de sa faute, et chercha à revenir sur ses pas, se rétracta en partie; mais ce fut en vain : il put à peine réunir quelques milliers d'hommes, qui l'abandonnèrent aussitôt qu'il les eut conduits en présence de l'ennemi. Ainsi finit cette levée de boucliers, qui avait fait concevoir tant d'espérances et qui les aurait réalisées toutes, si elle avait été dirigée par un chef d'un caractère plus ferme et d'une réputation établie. Elle eut des résultats contraires à ceux qu'on en espérait; elle augmenta la force, et attisa les fureurs de la convention.

La douleur qu'éprouva Du Mouriez, en voyant la fortune favoriser constamment les affreux dominateurs de son pays, lui faisait haïr davantage les étrangers; dont l'avidité intervention avait causé et prolongeait les malheurs de la France. Ses plaintes étaient trop fondées et trop amères pour ne pas déplaire. La contre-révolution les recueillit et les répéta comme autant d'indices, et même comme autant de preuves du désir qu'elle attribuait au général de se réconcilier avec l'ultra-révolution. M. de Metternich y trouva le prétexte d'exercer sa vengeance contre Du Mouriez et ses amis; il

lui fit donner l'ordre de quitter la Belgique, et lui fit interdire toute résidence sur les terres de l'empereur. Le prince de Cobourg et le prince Charles osèrent à peine réclamer; et ils le firent en vain.

Le malheureux général s'éloigna sans but, et sans ressources : la haine qui le poursuit précède ou accompagne ses pas, pour troubler tous les asiles que la pitié oserait lui ouvrir. Ce n'est point ici qu'on peut tracer ce douloureux itinéraire, auquel il a fixé sa place dans ses mémoires inédits. Je me bornerai à dire qu'il erra pendant deux mois avant de trouver un peu de sécurité, qu'on se hâta de lui ôter. Obligé de cacher son nom, de déguiser sa personne, de fuir toute société, d'éviter toute conversation, s'enfonçant dans de misérables auberges, autant par économie que pour éviter les regards, voyageant à pied, quelquefois sur de mauvaises voitures, souvent le soir et pendant la nuit, séjournant rarement plus de deux ou trois jours, lorsqu'il trouvait un lieu assez écarté ou un cabaretier assez honnête pour qu'il se crût moins exposé aux dangers de l'assassinat : c'est ainsi qu'il arriva sur le territoire de la république de Venise.

L'émigration y était puissante, parce que l'aristocratie a partout un sentiment commun, l'amour de la domination; et le gouvernement vénitien n'avait pas besoin d'être excité par les hommes de la contre-révolution, pour susciter de nouvelles tracasseries et de nouvelles inquiétudes à un homme, qui avait été le défenseur de l'égalité des



droits. Cependant deux ou trois protecteurs l'aiderent à supporter les désagréments de sa condition. L'un d'eux, qui exerçait une grande influence, le consultait même sur les affaires du moment et sur l'avenir de son pays. Cette liaison du général Du Mouriez indigna davantage encore ses persécuteurs; leurs notes secrètes et leurs gazettes étaient remplies de récits calomnieux et de menaces, dont le but était de le forcer à quitter sa retraite. Ils y réussirent, en le présentant comme le chef d'une vaste conspiration contre tous les trônes et tous les gouvernements. M. de Metternich fit arrêter son aide de camp, Batiste, saisir tous ses papiers, et emprisonner comme complices les généraux Berneron et Marrassé, qui étaient restés à Bruxelles. Enfin on menaça Du Mouriez de le faire arrêter lui-même, partout où il serait; et cette menace fut proférée au nom de l'empereur.

C'en était trop. Fatigué d'une pareille existence, le général Du Mouriez adresse ses plaintes et ses réclamations aux ministres de sa majesté impériale, demande qu'on lui accorde au moins la faculté de se justifier, et qu'ensuite on lui inflige des peines s'il est coupable, ou qu'on lui laisse le repos s'il est innocent. On ne répondit point à ces demandes réitérées; et c'est alors que Du Mouriez prit la courageuse résolution d'aller à Augsbourg se remettre en les mains de l'empereur, et réclamer justice.

Le refus de l'entendre et l'ordre de s'éloigner

furent les réponses du cabinet de Vienne, et Du Mouriez dut reprendre sa vie errante; mais il avait senti, lors de sa résidence sur le territoire vénitien, tous les désavantages d'être éloigné de son pays, la difficulté des correspondances, leur manque de certitude, et plus encore la facilité avec laquelle on adopte et propage les nouvelles les plus fausses et les plus absurdes. Pour échapper à ces inconvénients, et surtout pour être plus à portée d'agir aussitôt qu'une occasion favorable se présenterait, il résolut d'aller en Suisse, et se fixa aux environs de Berne.

Les persécutions auxquelles il avait été exposé, les dangers qu'il courait encore et qui ne lui permettaient pas l'espoir de vivre, puisqu'il était livré aux assassins, les calomnies chaque jour lancées contre lui, et chaque jour avec plus d'acharnement, avaient rempli son ame d'une indignation trop profonde pour qu'elle en pût long-temps retenir l'expression. Il sentit qu'il devait enfin répondre à ses accusateurs et aux gouvernements qui s'abaissaient jusqu'à se rendre, autant qu'il était en leur pouvoir, les exécuteurs des arrêts de la convention. N'attendant plus, des hommes de son temps, que le coup qui devait le délivrer de l'existence, il n'avait plus d'autre objet que de leur ravir, pour l'offrir aux hommes de l'avenir, une mémoire sans tache. Il se hâta d'écrire le récit de sa conduite; mais incertain du temps qu'on le laisserait vivre, et ne pouvant croire à la possibilité



de finir un pareil travail, il s'attacha au point qui lui paraissait le plus important, ses actes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1793 jusqu'au 11 avril suivant. Seul, sans livres, sans documents, sans secours, il écrivit, en deux mois, le volume publié d'abord sous le titre de *Mémoires du général Du Mouriez*; et dans lequel, oubliant qu'il était à la merci de la coalition formée contre les libertés et l'indépendance de la patrie, il prouva qu'il avait toujours voulu et qu'il voulait encore ces libertés, cette indépendance, et qu'il n'avait pas trahi la France. Souvent il m'a parlé du bonheur qu'il éprouva lorsqu'il eut terminé ce travail. Assuré qu'on le lirait un jour quand les passions seraient calmées, et qu'on lui rendrait justice, il semblait délivré de toutes ses inquiétudes, et comme s'il était en présence de ses proscripteurs, il s'écriait : « Frappez maintenant : NON OMNIS MORIAR ! »

Ce cri de la conscience indignée, et qu'on attribua à la vanité, devint l'épigraphe de son livre, et des volumes de sa vie, qu'il s'empressa d'écrire pour achever sa justification. C'était encore en parcourant les cantons helvétiques, sous différents noms, que Du Mouriez continuait son travail; mais les événements de la France venaient souvent le distraire, et suspendre le soin d'écrire par l'espérance d'agir. L'insurrection étouffée dans la Normandie, et devenue contre-révolutionnaire dans les provinces comprises si long-temps sous le nom de Vendée, avait long-temps conservé dans une

partie du midi, et surtout à Lyon, un caractère de patriotisme et de liberté qui devait lui rallier tout ce qu'il y avait de généreux et de national. Du fond de sa retraite, Du Mouriez avait établi des relations avec les Lyonnais; et ces relations auraient amené une participation aux efforts des insurgés, si la contre-révolution, venant à la traverse, n'avait fait échouer ses projets, dans l'absurde dessein de diriger tout à son profit.

Après le siège de cette malheureuse ville, et le châtiement que la convention infligea aux habitants et jusqu'aux monuments, Du Mouriez perdit presque toute espérance : la terreur avait paralysé toutes les âmes. Les puissances étrangères, elles-mêmes, l'éprouvaient à un degré presque égal; et malgré l'horreur que le proscrit avait de ces hommes, dont chaque résolution était pour ainsi dire un attentat contre l'humanité, il ne pouvait étouffer un douloureux sentiment d'admiration, en les voyant maîtriser une nombreuse population, l'envoyer avec la même indifférence aux camps ou aux échafauds, créer d'immenses armées, les diriger sur tous les points, en partager froidement tous les dangers; et, sans argent, sans administration régulière, réparer des défaites, rétablir la discipline, recréer la confiance, chasser honteusement tous les bataillons de tous les souverains de toute l'Europe, et affermir l'intégrité ou l'augmentation du territoire et l'indépendance de la France. Jamais pareille chose ne s'était vue chez